

50 ans

d'Histoire et d'histoires

« Notre passé et notre avenir sont solidaires.

Belle affirmation qui mériterait d'être vérifiée dans la pratique et la vérification mise à l'épreuve. Raconter l'histoire, prédire l'avenir, oui, bien sûr, pourquoi pas, mais y voir clair au jour le jour, vous me direz demeure une autre démarche. »

Gérard de Nerval.

« 50 ans - 50 années de liens »

A l'occasion de l'anniversaire de ses cinquante ans, le CREAI Nord – Pas-de-Calais a souhaité marquer ce moment important en rassemblant, dans un beau document, les événements qui ont marqué l'évolution de notre secteur et scandé notre histoire.

Je souhaite remercier le rédacteur, Jean-Paul ORIENT, Directeur honoraire du CREAI et ceux qui l'ont aidé dans l'entreprise de ce travail de mémoire.

Ce document est utile pour tous mais ne constitue pas une fin en soi. L'avenir est à construire. La réforme territoriale et le projet de fonctionnement pour le nouveau CREAI Nord – Pas-de-Calais – Picardie constituent de nouveaux défis, une nouvelle promesse. Nul doute que les années à venir seront aussi riches que ces cinquante années passées.

Joël NOËL,

Président du CREAI Nord/Pas de Calais

l.	DE LA PREHISTOIRE	5			
II.	A L'HISTOIRE	8			
III.	ET DANS LE NORD/PAS DE CALAIS, QUELLE HISTOIRE	9			
	1- Du 22 janvier 1964 au 13 janvier 1984	9			
	2- Du 13 janvier 1984 à aujourd'hui	16			
	Le comité technique	17			
	L'Association Nationale des CREAI	18			
	Pendant ce temps	2 3			
	Quelques dates, quelques actions	28			
	3- Pour conclure	32			
LES GRANDES DATES					
HIST	TORIQUE DES ACTIVITES	45			
ANI	NEXES	63			
-	Arrêté du 22 janvier 1964	65			
-	Composition du premier CA du CREAI	69			
-	Note de service du 13 janvier 1984	70			
-	Courrier de Mr Bonicel, DRASS Nord/Pas-de-Calais (1986)	74			
_	Histoire de l'ANCREAI à travers le discours de Pierre Bodineau (1984)	75			

**

I. DE LA PREHISTOIRE ...

En 1928, une commission spéciale comprenant Messieurs les Professeurs LECLERCQ, RAVIART, BERTIN, le Procureur de la République, le Directeur de la Prison de LOOS, examine le problème de la délinquance des majeurs et des mineurs.

Cette heureuse initiative est suivie le 12 mai 1931, de la création d'un centre d'examen médico-psychique des mineurs délinquants fonctionnant dans les locaux de l'Institut de Médecine Légale et Sociale, boulevard Paul Painlevé à LILLE.

Afin de consacrer cette œuvre, Monsieur le Professeur LECLERCQ sollicite sa reconnaissance officielle sous l'appellation de « comité de protection de l'enfance délinquante et en danger moral près les tribunaux de l'arrondissement de LILLE ». (J.O. du 15 septembre 1939)

En 1942, le titre de comité est complété par l'ajout suivant : « conseil régional de protection de l'enfance - service social de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence ».

Rien n'est changé dans l'activité du comité; cependant, le gouvernement de VICHY décide d'appliquer une politique de l'enfance et de subventionner ces œuvres dont l'utilité apparaît indiscutable, et institue une sorte de tutelle administrative qu'il décentralise jusqu'au plan régional. C'est ainsi qu'est constitué le 26 février 1943, le « conseil régional de protection de l'enfance », organisme tout à fait différent du comité actif, en ce sens qu'il se réserve uniquement le contrôle administratif de la région regroupant à l'époque 5 départements : Nord, Pas de Calais, Somme, Aisne et Oise.

Ce comité devient en 1944 : « Association Régionale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence Inadaptées », chargé du service social, de la création et de la gestion d'établissements, du regroupement et de l'animation d'associations s'occupant d'enfants en danger. Son siège reste fixé à l'Institut de Médecine Légale et Sociale.

Nous devons à l'ARSEA quelques créations :

- le Centre d'Observation et de Triage de La Madeleine en janvier 1945, dirigé par Fernand DELIGNY,
- le Centre d'Apprentissage Artisanal de PHALEMPIN en juillet 1949,
- l'Institut Médico-Pédagogique d'OXELAERE en 1953,
- le Centre d'Accueil et de Réinsertion Sociale de SOISSONS,
- et le Foyer Picard d'AMIENS.

Un décret du 24 décembre 1945 définit les attributions du ministre de la population et les responsabilités propres de ces associations régionales de sauvegarde ainsi que leurs attributions.

La combinaison des initiatives privées et publiques se concrétise par l'existence de statuts types proposés dans une circulaire du 1^{er} octobre 1945 aux fondateurs

d'associations par le Secrétariat d'Etat à la Santé et à la Famille. 3 missions sont définies :

- coordination
- gestion d'établissements (principalement Centre d'Observation et école d'éducateurs)
- octroi de conseils et d'aides techniques aux œuvres privées.

Aux statuts types, sont joints un modèle de règlement d'affiliation et un projet de budget. On peut dire qu'il s'agit là d'un procédé de contrôle sur la constitution de l'association qui a intérêt à s'en inspirer, voire à les respecter, si elle veut bénéficier de l'appui des pouvoirs publics.

Ceux-ci prévoient la participation de droit des représentants des ministères de l'Education Nationale, de la Justice et de la Santé Publique et de la Population. Ces associations ARSEA (on en compte 16 en FRANCE en 1949) représentent à l'échelon national un organisme de coordination entre les 3 ministères intéressés et le secteur privé.

Puis, notre ARSEA développe son action avec la création de deux associations distinctes :

- l'Association Départementale du Service Social de l'Enfance et de l'Adolescence en Danger, installée au Palais de Justice Avenue du Peuple Belge à Lille qui devient autonome le 5 juin 1953,
- l'Association Départementale du Nord pour la Sauvegarde de l'Enfance, installée au 30 bd de la Liberté à Lille pour devenir, elle aussi, autonome le 9 janvier 1957.

Nous relevons dans un procès-verbal d'une réunion du comité directeur de l'ARSEA en date du 19 novembre 1957, présidé par le Professeur CHRISTIAENS, que Pierre BOYER est invité « à aller vivre quelques jours au COT de LAMBERSART, à la suite de quoi pourraient être formulés des conseils précis sur les remaniements souhaitables dans cet établissement ».

Dans cette même réunion, le Professeur CHRISTIAENS informe les membres présents de l'état des démarches entreprises sous l'égide de Monsieur le Recteur pour l'étude d'un projet de création d'un Institut d'Etudes Médico-Sociales et Psycho-Pédagogiques. Cet Institut s'est en 1968 transformé en Unité d'Enseignement et de Recherches des Techniques de Réadaptation (U.E.R.T.R.) sis 23 rue Gosselet à Lille.

Puis, ces ARSEA se regroupent au sein d'une union nationale (UNAR) présidée par le Professeur LAFON, psychiatre et Président de l'ARSEA LANGUEDOC-ROUSSILLON. A la veille des années 1960, l'UNAR regroupe 55 associations départementales, 11 écoles d'éducateurs, 36 centres d'observation, 150 établissements affiliés où travaillent déjà près de 500 éducateurs.

Retenons que cet Arrêté et sa circulaire d'application sont restés « lettre morte ». Pour autant, l'ARSEA de notre région et son comité technique régional produisent de nombreux avis techniques. 30 au total.

Le premier, archivé au CREAI NORD-PAS-DE-CALAIS, est réalisé par le Professeur CHRISTIAENS en date du 8 octobre 1959 au sujet d'une demande de subvention de l'association « Chez Nous » pour l'aménagement d'établissements sur TOURCOING, LILLE, ARMENTIERES. Il en conduit 6 autres jusqu'en 1961 pour des demandes concernant les Papillons Blancs ou l'ALEFPA et sa Communauté Albert CHATELET de MERIGNIES.

Du 10 novembre 1961 au 5 novembre 1965, Pierre BOYER réalise à lui seul 36 avis. Il en produit plus tard 14 encore pour le CREAI avec d'autres techniciens comme le Professeur WARROT, P. POLLE ou G. WIART qui fait son premier avis technique le 3 octobre 1966. Retenons un avis technique en date du 27 octobre 1967 sur « le devenir du Bon Pasteur de Saint Omer » réalisé par Mme DEBACKER, MM. BOYER, CHAUVEL, DESWELLE, FONTAN et POLLE.

Quelques mois plus tard, ce Bon Pasteur devient le Centre d'Observation Anne FRANCK qui sera dirigé par P. BOYER.

Le 14 mai 1962, un Arrêté et une circulaire d'application de la même date signés du ministre de la Santé publique et de la population, Joseph FONTANET, élargissent le champ des missions de ces Associations Régionales de Sauvegarde gestionnaires d'équipements.

Le Journal Officiel du 22 mai 1962 est consacré pour l'essentiel à l'organisation des services techniques de l'enfance inadaptée.

Un Arrêté y précise les missions du Centre Technique National créé auprès du ministre de la Santé publique et de la Population. Il est géré par l'Union Nationale des Associations Régionales de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence.

Dans le même temps, il est institué auprès de chaque inspecteur divisionnaire de la population un centre technique régional de l'enfance inadaptée.

Ces centres techniques régionaux doivent être dotés d'une équipe technique spécialisée chargée d'assister l'inspecteur divisionnaire et les directeurs départementaux de la population dans l'exercice de leurs attributions concernant l'enfance inadaptée et notamment le fonctionnement technique des établissements ou la formation du personnel spécialisé.

A cet effet, le centre technique régional est appelé à donner son avis :

- lors de l'instruction des dossiers constitués pour l'application de l'ordonnance du 11 décembre 1958 relative à la coordination des établissements de soins
- sur les demandes de subvention présentées au titre du plan d'équipement sanitaire et social
- sur les demandes de fixation de prix de journée

Ces centres techniques régionaux de l'enfance inadaptée sont gérés par les associations régionales de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence.

Mais venons-en à l'Arrêté du 22 janvier 1964...

II. A L'HISTOIRE...

Jean TIRLOY (grande figure de l'UNIOPSS, de l'URIOPSS NORD-PAS-DE-CALAIS et du CREAI, puisqu'il est aussi l'un de ses premiers administrateurs) dans un exposé rigoureux, en présence de Bernard LORY, directeur général de la population et de l'action sociale, lors d'un congrès de l'UNIOPSS le 13 mai 1964, présente « l'Arrêté du 22 janvier 1964 (cf. en annexes) comme l'un des moyens permettant au ministre de la santé publique et de la population l'exercice de ses attributions en matière d'enfance et d'adolescence inadaptée ».

Le nouveau dispositif d'organisation prévu : Centre Technique National et Centres Régionaux pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptées, vise essentiellement à permettre et à faciliter au ministre et à ses services extérieurs l'accomplissement de leurs tâches de coordination des activités concourant à la protection des mineurs et adolescents en danger moral, déficients ou délinquants ».

Et de s'interroger : « En quoi l'arrêté du 22 janvier 1964 diffère-t-il de l'arrêté du 14 mai 1962, aujourd'hui abrogé, qui a le même objet ? ».

La question mérite en effet d'être posée à la lecture des articles 10 et 11 de l'arrêté constitutif des CREAI qui précisent « que le centre régional est chargé d'exercer un rôle général d'animation, d'information et de propagande en matière de prévention, d'observation, de soins et d'éducation spécialisés, de réadaptation et de réinsertion sociale concernant les enfants et adolescents inadaptés de toutes catégories. Il facilite les liaisons entre les diverses personnes physiques et morales intéressées. Il contribue à promouvoir la formation des personnels spécialisés nécessaires » art. 10

« Le Centre Régional peut à la demande de l'inspecteur divisionnaire de la population et de l'action sociale être chargé notamment de :

- créer, gérer ou faire gérer des établissements, organismes ou services pour des catégories et dans des localités où aura été constatée une déficience de l'équipement public ou privé existant
- assurer la formation des personnels spécialisés, notamment en créant des écoles d'éducateurs spécialisés,
- assister sur le plan technique les directeurs départementaux de la population et de l'action sociale dans l'exercice de leur pouvoir de contrôle des établissements d'enfants inadaptés » art. 11

Retenons également les articles 12 et 13 qui précisent : « le Centre Régional donne ses conseils techniques aux établissements publics et privés qui lui en font la demande » art. 12 et « le centre régional dispose d'une équipe technique composée de divers spécialistes de l'inadaptation. La nomination et la révocation des membres de l'équipe technique sont soumises à l'approbation de l'inspecteur divisionnaire de la population et de l'action sociale qui prend l'avis préalable du centre national » art. 13

III. ET DANS LE NORD/PAS-DE-CALAIS... QUELLE HISTOIRE...

1 - DU 22 JANVIER 1964 AU 13 JANVIER 1984.

Cf. en annexes, copie de l'Arrêté du 15/10/1965 et composition du premier CA

Suite à cet Arrêté du 22 janvier 1964 signé par Raymond MARCELLIN, le CREAI Nord-Pas-de-Calais se met progressivement en place, comme dans les autres régions en succédant souvent purement et simplement aux ARSEA et en prenant leur place dans le paysage social. Pour faire suite à cet arrêté, le 6 mai 1964 le Comité Directeur de l'ARSEA se réunit et rédige de nouveaux statuts à soumettre au Ministère de la Santé.



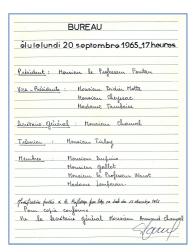
Les CREAI constituent des associations particulières et le demeurent puisque, à ce jour, aucun texte nouveau, et ce malgré de nombreuses remises en cause, ne sera publié. C'est ainsi que l'on retrouve au Conseil d'Administration des personnes morales ou physiques élues par l'assemblée

générale et toujours dix membres désignés, hier par la DRASS, aujourd'hui par l'ARS et deux Commissaires du Gouvernement représentant les Affaires Sociales et la

Justice. Ce dernier fait suite à un arrêté conjoint du Ministère de la Santé Publique et du Ministère de la Justice en date du 8 novembre 1973.



Le 9 septembre 1964, l'assemblée générale de l'ARSEA du Nord/Pas-de-Calais sollicite l'agrément CREAI et le 8 février 1965, se tient l'assemblée générale constitutive. Celleci se tient au 159 Boulevard de la Liberté à Lille et rassemble 6 personnes morales et 54 personnes physiques (cf. en annexes la liste des membres présents)



Quelques mois après le décès du Professeur Louis CHRISTIAENS, le 18 février 1965, le premier Conseil d'administration du CREAI se réunit le 20 septembre 1965. Moment d'émotion pour Monsieur Didier MOTTE, qui ouvre la séance en sa qualité de Vice-Président de l'ARSEA et du Professeur FONTAN nommé Président à l'unanimité des membres présents. Leurs premiers mots sont pour dire « les immenses services rendus par le Professeur Louis CHRISTIAENS à la cause de l'Enfance inadaptée, les regrets que laissait sa disparition mais aussi les encouragements à l'action qu'apporterait toujours sa mémoire. ».



Le Professeur FONTAN fait partie de cette génération des premiers présidents, médecins psychiatres comme Robert LAFON en Languedoc-Roussillon ou juristes comme le Conseiller MERCIER en Bourgogne ou Germaine POINSO-CHAPUIS en PACA, ancien ministre de santé.

> Cette même année, le siège est transféré au 159 Boulevard de la Liberté à Lille, dans un immeuble acquis à cet effet grâce aux subventions des Affaires sociales, des Caisses d'Allocations Familiales et de Sécurité Sociale, et des Conseils Généraux du Nord et Pas-de-Calais.

Rapidement, un groupe de personnalités et de professionnels s'organise sous l'impulsion du Professeur FONTAN. Il se constitue en comité technique pour répondre sous forme d'avis aux premières demandes des administrations et associations. Le premier comité est composé de Mme DEBACKER, Conseiller juridique, Mlle POTTRAIN, assistante sociale chef départementale d'hygiène mentale du nord, M. JANSSEN métreur conseiller aux travaux, M. LANFANT conseiller financier, M. POLLE éducateur, chargé des liaisons avec les établissements et la formation des éducateurs, M. CHAUVEL secrétaire général du CREAI, M. DESWELLE secrétaire administratif du CREAI, M. FONTAN Président.

Le Président FONTAN intervient dans 42 avis techniques :

- Le 26 août 1967 pour l'installation d'un transformateur électrique au BON PASTFUR d'ARRAS

Plus sérieusement :

- Pour des conventionnements envisagés avec de nombreux établissements en Belgique ou des projets d'aménagement ou de création de structures dans notre région.

Une lettre du Ministre des affaires sociales aux Préfets de région et à l'attention particulière des Commissaires du Gouvernement, en date du 9 octobre 1967, apporte des précisions sur l'équipe technique qui « dans la mesure du possible, doit être distincte de l'équipe itinérante lorsqu'elle existe. »

Tout au long de son histoire, le CREAI respecte scrupuleusement le contenu de cette lettre, avec la mise en place d'un comité technique indépendant, très vite reconnu dont les rapports émis sont signés de leur auteur, ou s'il est collégial, de leurs auteurs ou du directeur. Il est transmis sous couvert du Président au demandeur. Le Président ne peut y apporter aucune modification; il peut éventuellement y ajouter un avis personnel ou dans certains cas graves celui du bureau voire du conseil d'administration.

En mai-juin 1968, les personnels de l'enfance et de l'adolescence inadaptées et les étudiants de l'IEI (Institut d'Etudes de l'Inadaptation), regroupés sous la forme d'un comité d'action et d'organisation, mènent une revendication pour le maintien de leur école d'éducateurs.

Il convient, ici, de rappeler la grave injustice commise par le ministère des affaires sociales qui, jusqu'en mai 1968, n'assurait le financement que des écoles gérées par les ARSEA, puis les CREAI, laissant les autres « se débrouiller » avec leurs ressources propres, c'est à dire essentiellement avec les frais de scolarité versés par leurs élèves.

S'agissant de l'IEI, le CREAI du Nord-Pas-de-Calais considère alors que le temps est venu pour lui, de prendre quelques distances avec ce dispositif dont il assure la formation professionnelle et l'organisation générale, sans en avoir la présidence.

En effet, pour appréhender les subtilités de cette rupture, il convient de se rappeler que la faculté de médecine de Lille disposait d'une chaire de neuropsychiatrie (Professeur NEYRAC). A la mort de ce dernier en 1968, deux personnalités entrent en concurrence, alors une deuxième chaire sera créée, l'une de neurologie avec le Professeur WAROT, l'autre de psychiatrie avec le Professeur FONTAN. Le premier présidera les destinées de l'ex-IEI qui deviendra en 1968 UERTR (Unité d'enseignement et de recherche des techniques de réadaptation) mise en place par Edgard FAURE, Ministre de l'Education Nationale, au grand soulagement de ses étudiants. Dans le même temps, le Professeur FONTAN à la tête du CREAI qu'il préside, met en place le Centre de Formation d'Educateurs (CFE).

Les personnels de l'enfance et de l'adolescence inadaptées se mobilisent pour que soit organisée un Conseil Technique Général (CTG). C'est ainsi qu'est organisée l'élection de 30 techniciens pour siéger aux côtés du conseil d'administration, ce conseil se veut être un élément technique de consultation, d'études et d'orientation. « Son autorité se mesurera à la valeur de ses avis : autorité morale qu'il acquerra » écrit Monsieur FONTAN dans une note sur les origines et la mission du CTG.

A Louis DOOGHE, membre de ce conseil, qui lui demande : « quels moyens d'action aura le CTG, lorsqu'il sera mis en place ? », le président FONTAN a cette réponse : « les mêmes que le CREAI, c'est-à-dire aucun pouvoir, une autorité simplement morale. Le CTG, bien que consultatif en l'état actuel des choses, n'en pourrait pas moins être très efficace ». Ce CTG se réunit 5 fois avant d'être dissout...

En 1967, le service de documentation est créé. Il est vite connu et reconnu. En début de l'année 1970, le premier annuaire des établissements et services spécialisés du Nord-Pas-de-Calais est édité. 10 autres suivront, grâce au suivi rigoureux de Dominique WEBER.

Le premier numéro du flash hebdomadaire est, lui, diffusé le 5 octobre 1970. Ce Flash hebdomadaire, bien connu des professionnels pour ses annonces d'offres et demandes d'emploi mais aussi pour sa revue de presse, son agenda des manifestations du secteur et son édito, a été diffusé jusqu'à 1300 exemplaires. Sa présentation, fruit du travail de Cécile Boulogne, s'est sans cesse améliorée au fil des ans pour, aujourd'hui, n'être diffusée que par voie électronique.

Flash n°1 du 5 octobre 1970

Centre de Documentation du C.R.E.A.I. 159, Boulevard de la Liberté 59 - LILLE

Tél. 54 68 04 posta 88

DOCUMENTATION DE LA SEMAINE du 28 septembre au 3 octobre

(à consulter au Centre tous les jours de 8 H à 18 H. sans interruption et la samedi matin)

- Parution de la brochure nº 1016 des Journaux Officiels, rassemblant les différents textes relatifs à l'aide sociale et mise à jour au 1er août 1970 (18
 - décret nº 70-800 du 29 septembre 1970 portant majoration d'allocations d'aide sociale (Journal officiel du 1er octobre 1970 Bref social nº 5931)

- Exposé de Mme GAILLARD sur "Le secret professionnel et la profession d'assistan de service social" (Actualités sociales S.N.C.F. - n^2 β de 1970)

Droit

- Compte-rendu du 7ème congrès international du droit du travail et de la sécurité social, qui s'est tenu à Varsovie en septembre 1970 (Liaisons sociales R 354)
- "Les prud'hommes" numéro spécial des Liaisons sociales (sept. 1970)

- Compte-rendu du 7ème congrès de 1'A.I.E.J.I. (Versailles 1970) sur "Le rôle docial de 1'éducateur de jeunes inadaptés" (Actualités sociales S.N.C.F. nº 8 - 9 de 1970)

Enseignement privé

- Parution sous forme de fascicule des décrets du 9 septembre 1970, sur les rapports de 1'Etat avec les établissements d'enseignement privés (0,50 k)

Epileptiques

Troubles du comportement des enfants épileptiques (numéro spécial de la Revue de neuropsychiatrie infantile et d'hygiène mentale de l'enfance - nº 7 - 8 de juillet-soût 1970)

- Décret nº 70-827 du 16 sept. 1970 portant attribution, composition et modalités de fonctionmesent des comités régionaux de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi (S.O. Education mationale n° 70/56)
- décret nº 70-826 du 16 sept. 1970 relatif à la coordination de la politique de formation professionnelle et de promotion sociale (B.O. Education nationale nº 70/36)

- Arrêté du 18 septembre 1970 fixant les conditions d'admission et le programme des études dans les centres de formation de jardinières d'enfants agréés (Journal Officiel nº 225 du 27 sept. 1970). Le programme propresent dit sera publié utificieurement su Bulletin officiel du ministère de la Santé publique et de la Senté publique et de la Senté publique

- "Le médecin" psychothérapeute, pourquoi ? comment ?" - compte-rendu du congrès international de médecine psycho-somatique (Actualités sociales hebdomadiares nº 746)

Perfectionnement

- Le département "perfectionnement" du Comité nationale de l'organisation française (C.N.O.F. - 3, rue Cassette - Paris (6e) vient de publier son calendrier 1970-71.

Physiques (handicapés)

- le 25ème congrès de la Fédération des associations de post-cures vient de se dérouler, sur le thème : "Le réentraînement à l'éffort et au travail des handicapés physiques". Notre Centre de documentation en a demandé le compte-rendu.

Girculaire nº 97 du \bowtie acût 1970, relative à la lutte contre la prostitution et le proxénétime (application de l'article 185-1 du code de la famille et de l'atde sociale). Ès mancre à coste civoulaire, figure un tableau récept tulatig des établissements recovant des protistuées ou des jeunes filles en danger de prostitution (2.0. Santé publique nº 70/97).

Responsabilité civile

- Assurances dans les maisons d'enfants (Union sociale - nº 191)

- Une enquête sur "Le devenir des schizophrènes" est actuellement menée dans la région du Nord. Prendre contact avec le C.R.E.A.I.

Sécurité sociale

- Nouveaux taux de cotisations pour l'assurance volontaire (Journal officiel du 30 septembre 1970 - Bref social nº 5930).

Travail des handicapés

- aide de l'Etat aux entreprises utilisant des travailleurs handicapés, et aux constructeurs de machines engageant des frais pour aménager des machines afin de favoriser l'emploi des handicapés (arrêté du 10 août 1970 ; J.O. du 27 sept. 1970 ; Bref social nº 5952).

- programme détaillé d'un colloque franco-allemand pour animateurs sociaux, du 7 au 12 décembre 1970, organisé par le Centre départemental d'échanges internationaux du Nord - 219 bis, Bid de la Liberté - Lille.

1984

1999

FLASH HEBDOMADAIRE DE DOCUMENTATION

C.R.E.A.I. 133 BD DE LA LIBERTE 59011 LILLE CEDEX

N° 87 - SEMAINE DU 15 AU 19 OCTOBRE 1984

- REVUE DE PRESSE SPECIALISEE
- INFORMATION CONCERNANT LA LANGUE DE SIGNES FRANCAISE
- COMMISSION "VOILE ADAPTEE"
- SESSION D'INFORMATION SUR DROGUES ET INADAPTATION
- LISTE DES OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOI

Rédacteur en Chef : R. DESWELLE

Directeur de la publication: M. FONTAN

CPPAP 1744 ADPC ISSN 0753 - 6909

Hebdomadaire de documentation



Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptées - 54, Bd Montebello - 59000 Lille Tél : 03.20.17.03.03. Fax : 03.20.17.03.17.

Le CREAI Nord / Pas-de-Calais a été destinataire le 24 février de la circulaire d'orientation de la Proteccion Judiciaire de la Jeunese estendeus depaire plusieurs semaines. Elle tient compte des inspections prinérales sur les UEER, du rapport de Mine LAZERGÉS et M.BALDUYCK sur le traitement de la délinquance des mineurs, de l'avis du CES sur la protection de l'enfance et de la jeunesse dans un contexte social en maturdion, et de la première analyse dejudentiologique relative une public de la P37 réalistée par l'INSERM.

Cette circulaire, enfin, intègre les mesures gouvernementales adoptées par les conseils de sécurité intérieure du 8 juin 1998 et 27 janvier 1999.

intérieure du 8 juin 1998 at 27 janvier 1999.
Elle a pour objet, à la fois, de définir les orientations de la PJ et, sur certains sujets et solon des modalités définies dans une annexe, d'ouvrir des xolon des encalités définies dans une annexe, d'ouvrir des xolon de carvail qui permettront aux services de construire des éponses à la hauteur des difficultés que vivent les inneurs qui leur sont confiés par l'autorité judiciaire.

- mineurs qui leur sont conflès par l'autorite puucause.
 Touis inhemos de travail aont sinné retenus :
 > Renouveler les méthodes d'action éducative pour mettre en place un accompagnement éducatif soutenu auprès des mineurs,
 > Perudre en charge les mineurs,
 > Poursuivre la territorialisation de l'action de la PJJ.

Une meilleure connaissance des populations est ssaire à une définition plus pertinente du projet atif individualisé et à une élaboration des politiques

ses prolongements.

Ainsi a-el-il amonoé une réunion, avec l'appui technique du CREAL, le 2 avril 1999 à 14h à l'Espace, Fontan, à l'Intention des directurs des services publics et associatifs de la vigino, des jugos pour enfants, des substituts chargés des mineurs, des représentants des conscils généraux et des directeurs de la FJJ.

couscils genéraux et des directeurs de la PJJ.

En présence de Monsieur MULLIEZ, Chef de
Bureau des méthodes et de l'action éducative à la PJJ, li
s'agina de lancer un tavail de réflécion autour des axes
et téhenes induits par la circulaire et retenus par la
direction réglonale et le Pas-de-Catlett :
>- l'acte dellicheux.
>- l'acte dellicheux.

Para le Moraf :

- Pour le Nord:

 > la prise en charge des questions de santé des mineurs.

 Pour le Pas-de-Calais:

 > la scolarité, l'insertion, activité de jour et l'action éducative.

Jean-Paul ORIENT, Directeur.

SOMMA-RE	Revue Presse spécialisée	Page 2 =	Demandes d'emploi	Page 4 ∎
	On nous Communique	Page 2 m	Offres d'emploi	Page 5 a

12





2009 2015





En 1973, la Commission des CREAI produit un « livre vert » qui est présenté et adopté le 22 juin de la même année en une assemblée plénière du CLCC (Comité de Liaison et de Concertation des CREAI) des présidents et directeurs, présidée par le Professeur FONTAN.

On peut y lire à propos des avis techniques : « Il serait nécessaire que les avis, études et rapports soient établis dans la plus grande liberté et la plus grande indépendance. A quel que niveau que ce soit, leurs conclusions ne sauraient admettre de modification. Dans ces perspectives, il serait indispensable que ces équipes soient un groupement collégial peu nombreux, constitué de personnes vacataires, hautement qualifiées en diverses disciplines ». Ce qui était déjà le cas à Lille.

En juin 1972 le siège du CREAI est transféré au 133 boulevard de la Liberté à Lille. Jusque-là les services administratifs et techniques ne disposaient que du premier étage du 159 boulevard de la Liberté.

L'avènement des Lois de 1975 oblige le CREAI à se positionner de manière plus technique encore, à consolider son positionnement à l'interface des administrations, des collectivités et des associations et organismes.

La loi relative aux institutions sociales et médicosociales définit le secteur visé « comme un ensemble homogène, soumis à des règles communes. » En outre, il conquiert son autonomie vis-à-vis de la législation sanitaire. Elle impose à tous les établissements sociaux et médico-sociaux, un régime d'autorisation qui remplace la procédure déclarative précédemment en vigueur. Cette loi du 30 juin 75 est fondatrice de la prise en charge du handicap. Elle affirme pour la première fois, le devoir de la Nation envers les personnes handicapées.

Les projets de création d'établissements, de services se multiplient dans une région qui connaît tant de retards, de déficits mais aussi tant de dynamisme et de solidarité. Ces projets sont autant de saisines du CREAI pour avis technique, présenté à la CRISMS (Commission Régionale des Institutions Sociales et Médico-Sociales) qui compte, dès sa création, un représentant du CREAI.

En février 1979, le CREAI Ile-de-France demande au Professeur FONTAN de l'accompagner lors d'une démarche auprès du Ministère de la Santé et de la Famille.

Au cours de cet entretien, Madame VEIL, Ministre, rappelle :

- Que le Président de la République ne trouve pas nécessaire de maintenir des organismes qui ne font pas la preuve de leur intérêt,
- Qu'elle compte faire le point de la situation des divers organismes, associations et notamment des CREAI par le biais de l'Inspection Générale.

Monsieur TOUL, Inspecteur Général, effectue alors une visite « classique » de quelques heures au CREAI de Lille. Il y rencontre Messieurs FONTAN, CHAUVEL, SALMON et DESWELLE. Dans d'autres CREAI, il restera plusieurs jours.

De cette inspection générale, il est dressé en 1980 un tableau critique des CREAI : « Le poids de la gestion qui tend à envahir le champ visuel des responsables au détriment des missions spécifiques (animation, aide technique) ... L'accessoire devient l'essentiel. »

Ce rapport de l'IGAS relève aussi la grande diversité des équipes techniques repérées dans les CREAI, allant de l'absence ou la confusion avec l'échelon administratif jusqu'à l'emploi de plusieurs conseillers techniques à temps plein travaillant en collaboration ou non avec des techniciens à temps partiel ou à la vacation.

C'est dans ce contexte que sont votées les lois de décentralisation. Celles-ci déstabilisent, voire marginalisent, quelque peu les CREAI habitués à travailler dans un cadre régional quand les conseils généraux se voient attribuer, sous forme de compétence obligatoire, une bonne part de la politique sociale, notamment celle qui concerne l'enfance, les personnes handicapées et vieillissantes.

A Lille, il est bon de rappeler qu'à cette époque, on ne compte qu'un seul conseiller technique Henri CATTEAU, de 1971 au 31 mars 1983. Je le rejoins le 1^{er} septembre 1981. Malgré l'investissement des membres du comité technique, nous étions, pour le moins, bien isolés au milieu d'un « staff » administratif et comptable bien doté, gestion oblige...

En 1967, le CREAI décide de confier à l'Association Départementale du Nord de la Sauvegarde et de l'Adolescence (ADNSEA) la gestion du Centre Binet.

En 1969, le Service Régional de Perfectionnement (S.R.P.) est créé. Le 3 avril 1975, un arrêté autorise le SRP, en convention avec l'Université de droit et de santé de Lille 2 à dispenser une formation en vue du diplôme d'Etat de psychorééducateur. Parmi les formateurs du S.R.P., nous retrouvons René VANDIERENDONCK, Assistant à la faculté de droit. Il est en parallèle chargé d'études juridiques au CREAI. Il deviendra par la suite Maire de Roubaix, puis sénateur.

La même année, un centre d'observation, d'orientation et de thérapeutique accélérée se crée à la demande de la DDASS et le conseil donne son accord pour la création d'un Centre de Formation d'Educateurs (C.F.E.). Il est dirigé par le Dr Gérard O'MIEL.



Ce centre de formation accueille sa première promotion dans des locaux en location au 26 rue de Puebla en septembre 1969. Le 1^{er} janvier 1971 son activité est transférée à Loos au 1, rue du Maréchal FOCH. Il deviendra dix ans plus tard Institut Régional de Formation des Travailleurs sociaux (I.R.F.T.S.), aboutissement de plusieurs années de travaux de démarches pour le CREAI qui en était le support administratif.

Le 15 avril 1971 est ouvert le Centre d'observation et de placement familial thérapeutique « les MOUTATCHOUS », 64 rue du Maréchal FOCH à Haubourdin Quelques mois plus tard, en décembre est ouvert le C.M.P.P. Jean ITARD. Puis, en juin 1981, s'ouvre le CAMSP Jean ITARD à Haubourdin.

Le 3 février 1981 le CREAI reprend la gestion du centre de post cure pour toxicomanes « Le Cèdre Bleu » à la demande de l'Association Familiale d'Aide aux Jeunes en Difficulté.

Le 24 février 1982 est agréé le Groupement Régional de Formation des Directeurs (G.R.F.D.). Celui-ci est composé du CREAI, de l'Université de Lille II, (Institut d'Education Permanente) et de l'IRFTS.



Au deuxième trimestre 1982, paraît le « Livre Blanc des Personnes Handicapées ». Cet ouvrage, élaboré à l'initiative du Comité Départemental Nord de l'année internationale des personnes handicapées, constitue l'aboutissement de la réflexion menée au sein

des neuf groupes de travail qui se sont régulièrement réunis de janvier à octobre 1981, avec le concours du CREAI.

En décembre 1982, le CREAI fait l'acquisition d'un immeuble sis 54, boulevard Montebello à Lille, destiné à héberger le Service Régional de Perfectionnement et l'Institut de formation des psychorééducateurs.



2 - DU 13 JANVIER 1984 A AUJOURD'HUI.

Une réforme « à la hussarde » est alors entreprise par le ministère. La circulaire du 13 janvier 1984 de MM. BEREGOVOY et BADINTER ministre des affaires sociales et de la solidarité et ministre de la justice, « invite » les CREAI à céder leurs activités de gestion. Sur ce point, notre CREAI n'a pas attendu cette circulaire. Après la mise en place de l'IRTS, l'ensemble du conseil d'administration poursuit sa réflexion sur ce sujet pour aboutir, le 1^{er} janvier 1986, aux signatures avec des associations créées à cet effet, des conventions de cession des gestions, du CMPP « Jean ITARD », du COPS « Les Moutatchous » et du centre de postcure « Le Cèdre-Bleu ».

Sans traiter, pour autant, la question de l'équipe technique, cette circulaire qui étend nos missions aux adultes handicapés précise le cadre d'intervention des CREAI. Ainsi est-il rappelé que nous devons être des lieux de repérage et d'analyse des besoins et d'études des réponses à y apporter, des lieux de rencontres et de réflexion entre les élus, les représentants des forces sociales et des administrations concernées, fournir

des analyses et des avis techniques aux décideurs ainsi qu'aux gestionnaires des établissements et services.

Le comité technique.

Un rapport sur le comité technique de 20 pages de Monsieur FONTAN établi en 1984, réactualisé en 1987, est pour le CREAI une référence, tant il est aidant dans la reconstruction de ce dispositif et dans l'élaboration de ses projets futurs. Il fait suite au départ de plusieurs conseillers techniques du comité, dans un contexte budgétaire préoccupant, suite à la baisse de nos subventions.

Le CREAI Nord-Pas-de-Calais est, à cette époque, le seul à faire fonctionner un comité technique et à apporter un avis technique écrit aux administrations et collectivités territoriales pour l'ensemble des dossiers soumis à la CRISM plus tard au CROSS puis au CROSMS. Chaque dossier fait l'objet d'une rencontre avec le promoteur, les responsables du service et d'une visite qui permet des échanges avec les personnels et les résidants. L'opportunité de la demande fait moins débat - tant les besoins à satisfaire sont importants - que la connaissance des publics visés, de leurs problématiques et de la pertinence de la réponse apportée.

Dans son écrit, le Président FONTAN nous dit : « le pivot de la fonction technique reste le comité technique. Pour que ses activités soient crédibles, quelques écueils sont à éviter. Avant tout, la coupure d'avec le terrain ; pour cela, il y a lieu de maintenir la règle qui l'anime depuis sa fondation et au travers de ses refontes : le maintien de participations des personnes qui le composent, tant à la vie d'établissements ou de services qu'à des organismes de recherche. La pratique évite en effet le risque d'une théorisation éthérée. Et le souci de rigueur méthodologique évite le laisser-aller à la routine.

La structure du comité technique doit lui permettre d'être compétent et non partisan, indépendant dans ses avis.

Les chargés d'avis, institutionnellement désignés par le Président du CREAI, doivent rester libres dans l'exécution de leur mission; mais il ne leur est pas défendu, pour mener au mieux leur étude et exprimer leur opinion, de s'entourer de tout conseil utile, en particulier à l'occasion des réunions périodiques du comité technique ».

Il me revient alors l'obligation de recomposer notre comité technique. L'esprit de ce rapport est respecté. Je m'applique à rechercher des professionnels de nos deux départements pouvant couvrir les secteurs de la protection sociale et judiciaire, des handicaps et de l'exclusion. Pour moi, ces conseillers mobilisés essentiellement dans l'élaboration des avis techniques doivent avoir aussi un rôle prépondérant dans l'élaboration des programmes et le suivi des études. Durant cette période de reconstruction, je bénéficie des conseils et de l'aide du Docteur Daniel TAINE. Le CREAI et les institutions lui doivent beaucoup. Ses interventions ont beaucoup apporté au

CREAI tout au long de son histoire et aux institutions rencontrées dans le cadre d'avis technique.

Le 4 mai 1987, la DRASS Nord-Pas-de-Calais produit une enquête sur le CREAI et relève le « sous-développement » de son outil technique. A propos des 1200 avis techniques rendus depuis 1964, les rapporteurs pointent qu'il reste à faire une analyse sur les indicateurs de tendance et perspectives...

Au niveau national, les rencontres avec les ministères se multiplient. En 1989, un rapport DAS-DRASS-CREAI est adressé aux préfets et aux DRASS. Ce rapport intitulé « Relevé de conclusions sur les missions des CREAI » traite nos missions et les recadre pour devenir une référence commune pour les CREAI et les DRASS.

Cette période est pour le CREAI critique : perte de crédibilité, des caisses vides, tensions avec nos banques, et toujours autant de saisines.

Le 30 juin 1985, suite à nos difficultés financières Robert DESWELLE, directeur, est licencié pour motif économique. Un « Triumvirat » de 3 cadres est désigné pour faire face aux conséquences de cette décision : Danielle LEGRAND, pour la partie administrative, Georges ANTKOWIAK, pour la gestion et la comptabilité et moi-même pour les missions techniques. Le 1^{er} juillet 1985, je suis nommé directeur technique. Le Président FONTAN réunit régulièrement ce « triumvirat » pour le suivi des dossiers et les prises de décision.

L'immeuble du 133 Boulevard de la Liberté est mis en vente. Le 1^{er} avril 1986, le CREAI emménage dans des locaux en location au 50 de ce même boulevard.

Fin 1987, Monsieur FONTAN me dit quelques heures avant un conseil d'administration : « vous posez votre candidature, sinon vous êtes licencié. On ne peut pas payer un directeur et un conseiller technique. » Le 1^{er} janvier 1988, je suis nommé directeur en remplacement de R. DESWELLE, soit 3 ans et 6 mois plus tard.

Les défis sont nombreux. Je dois procéder aux licenciements des comptables et des salariés du SRP. Après plusieurs jours de négociation, je parviens à maintenir les postes du personnel SRP avec la création du Groupement Régional d'Education Permanente (G.R.E.P), cogéré par le CREAI et l'ARTS. Parallèlement, notre service CREAI doit être réorganisé. C'est ainsi que Danielle LEGRAND assure seule la gestion et les écritures comptables du CREAI, les fiches de paie du SRP, des membres de la CROS (Commission régionale d'organisation de la sélection), des conseillers techniques vacataires et des permanents du CREAI.



L'ANCREAI – Association Nationale des CREAI.

Mes premiers mois de direction sont aussi marqués par la demande du ministère qui nous invite à nous rapprocher des CREAI de Picardie et de Champagne - Ardennes dans le but de créer une Fédération Interrégionale (cf. en annexe courrier de Monsieur

Bonicel, DRASS Nord/Pas-de-Calais). Des groupes de travail se mettent en place sous le contrôle des DRASS. Les réunions se multiplient, des statuts sont rédigés, les résistances sont grandes. Lors d'une rencontre avec Monsieur Patrice LEGRAND, sousdirecteur au ministère des Affaires Sanitaires et Sociales nous apprenons que le CREAI Champagne - Ardennes ne serait plus subventionné. La réaction de Monsieur FONTAN ne se fait pas attendre : « Vous ne pouvez pas faire cela, ce CREAI doit vivre aussi si vous voulez une inter-région, baissez notre subvention de 10% et affectez-leur cette somme ». L'ambiance est tendue, nous sommes conscients des conséquences d'un échec du projet de création de cette fédération interrégionale. Notre contribution inter-CREAI intitulée « Quelques chemins... rien de plus. Pour une continuité nouvelle de notre action » ne répond pas à l'attente. J'interviens alors et dis à Monsieur LEGRAND que son idée est vraiment très bonne de vouloir ces créations, que nos échanges ont permis de mieux nous connaître, d'envisager des collaborations dynamiques mais cette démarche manque d'ambition et ne nous permet pas de connaître les projets des autres régions. Il s'en suit un long silence. Puis une appréciation, plus qu'une réponse de Monsieur LEGRAND : « pourquoi pas. »



De gauche à droite... Pierre GAUTHIER, Directeur de l'Action Sociale, Pierre BODINEAU, Président ANCREAI, Jean-Paul ORIENT, Secrétaire général

Quelques années plus tard, en 2000, la DRASS de Picardie nous sollicite pour une contribution au Schéma régional éducation spéciale de Picardie.

Dans le prolongement de cette rencontre, une assemblée plénière du CLCC (Comité de Liaison et de

Concertation des CREAI) se réunit, CLCC qualifié « de club de présidents »



Kathy LECLAIRE, Secrétaire ANCREAI et CREAI Nord/Pas de Calais, Pierre BODINEAU, Président de l'ANCREAI.

par Pierre BODINEAU Président du CREAI de Bourgogne.

Quelques mois plus tard, sous son impulsion, l'ANCREAI est créé à Lille le 17 mars 1989. « Le club de Présidents » est transformé en une association nationale dotée d'un bureau, d'un secrétariat général

pour assurer une représentation des 20 CREAI devenus très différents du fait de la réforme et de leur positionnement régional respectif. J'en serai le secrétaire général de cette date à mars 1998, après avoir été le dernier secrétaire général du Comité de Liaison et de Concertation des CREAI (CLCC).

Pour le CREAI, cette création représente une charge de travail supplémentaire non négligeable. Il est bon de préciser qu'à cette époque, il n'y a pas de personnel permanent à l'ANCREAI et que son siège est à Lille, sans contrepartie. L'ANCREAI doit beaucoup dans ce contexte à Kathy LECLAIRE, notre secrétaire. Son investissement sans faille, et sa grande disponibilité, sont bien précieux dans le suivi quotidien des dossiers de cette association nationale et de notre service.

Ce dispositif nous permet de confronter nos expériences, de construire des projets en commun, d'être présent dans bien des groupes de travail nationaux, comme ceux du Ministère des affaires sociales conduit par Jacqueline GORGUE débouchant sur un rapport diffusé en janvier 1997 et portant sur « La formation continue des personnels relevant des établissements et des services des annexes XXIV » ou du ministère de la justice « sur les pratiques professionnelles et l'hébergement » en date de décembre 1998.

La première publication de l'ANCREAI, dont l'auteur est le Docteur Elisabeth ZUCMAN en mars 1993 s'intitule : « La mise en œuvre des nouvelles annexes XXIV et les CREAI ». Le Docteur ZUCMAN insiste sur « la contribution de ceux-ci à la mise en œuvre du changement ». Et de constater, qu'ils ont su dans leur majorité « occuper une position médiane, médiatrice du changement qui font d'eux un tiers intervenant, garant de l'adaptabilité continue du système ».

Des études nationales sont conduites... Collectivement, nous réalisons un « guide pour des interventions de qualité » destiné à préparer les institutions à l'évaluation et à l'amélioration de leurs pratiques. Un outil d'évaluation interne est expérimenté dans plusieurs établissements en France et dans notre région. En 1993, nous participons à l'étude DIV/ ANCREAI relative à l'implantation des établissements sociaux et médicosociaux dans la ville.

Des colloques nationaux sont organisés régulièrement sous l'égide de l'ANCREAI. Deux se tiendront dans notre région. Au Kinépolis de Lomme, les 18 et 19 novembre 1998, 750 personnes sont réunies pour le colloque sur « L'identité des SESSAD », puis les 26 et 27 février 2004 au Nouveau Siècle, « Foyers de vie, lieux de cultures : l'accès des résidants à l'art, au sport et aux loisirs ».

Avec le CREAI des Pays de Loire, pour le groupement national des M.A.S. 2 colloques nationaux sont aussi organisés, les 17, 18 et 19 mai 1993 au Kursaal de Dunkerque, « Quels chemins pour la vie ? » et les 13 et 14 mai 2008 au Nouveau Siècle à Lille, ce sont 900 personnes qui se retrouvent autour du thème : « La spécialisation et la médicalisation des MAS et des FAM au défi de la bientraitance et des soins palliatifs ».



En juillet 2014, l'ANCREAI se dote d'un nouveau logo qui sera décliné avec la même charte graphique pour tous les CREAI de France.

(cf. en annexes texte sur l'histoire de l'ANCREAI de Pierre BODINEAU, Premier Président de l'ANCREAI).

Colloque MAS/FAM, Kursaal Dunkerque, Novembre 1998





Colloque des foyers de vie, Nouveau Siècle Lille, février 2004



De gauche à droite... Dr Dominique JUZEAU, Conseillère technique CREAI Agathe HAUDIQUET, Docteur en Droit Philippe LEFAIT, journaliste (fil rouge de la journée)



De gauche à droite...
Philippe LEFAIT, journaliste (fil rouge de la journée)
Mr Claude MEYER, Président de l'ANCREAI
Pierre TISSERAND, Président du CREAI Nord/Pas-de-Calais



Les résidants et professionnels des foyers « Jean-Jacques FAIRISE » (AFEJI) et « Les Salines » (APF) à Dunkerque



Philippe LEFAIT, journaliste (fil rouge de la journée) Michèle DESENFANT, parent d'enfant handicapé



Pendant ce temps...

Malgré l'absence de conseiller technique durant 3 ans et 8 mois, l'activité technique se poursuit grâce aux membres du comité technique. Retenons pour cette période complexe de notre restructuration, outre les avis techniques, 2 études : « Handicap et alcool » pour le H.C.E.I.A. (Haut Comité d'Etude et d'Information sur l'Alcoolisme en

1990 et l'année suivante, « La situation des personnes handicapées dans la région Nord-Pas de Calais » , en 4 volumes pour le Conseil Régional et réalisée par Geneviève FILLY, psychologue, formatrice à l'IUT de Lille III et chargée d'études au CREAI ; des journées d'étude : « La réforme du dispositif de Protection Judiciaire de la jeunesse » avec la P.J.J. à Bruay-La-Buissière, « Les annexes XXIV » à Loos ; le lancement des « Vendredis du CREAI » en 1991 avec un premier cycle de conférences-débats sur l'agressivité, une publication « Sport et handicap », réalisée par Stéphane REYNS, un périodique en direction des personnels des MAS : « MAS MEDIA »... et bien



d'autres réalisations ou participations actives et constructives comme celles relatives aux premiers schémas départementaux.

En juin 1988, le Groupement Régional d'Education Permanente (G.R.E.P.) est créé. Il est cogéré par le CREAI et l'ARTS de Loos. En octobre 1988, le GREP quitte le 54 boulevard Montebello et emménage dans les locaux de l'IRTS de Loos. Le 26 juin 1996, un protocole d'accord est signé entre le CREAI et l'ARTS. Celui-ci précise que le CREAI n'a pas pour mission de faire de la formation mais à participer à la formation. Le 1^{er} septembre 1996, les personnels du CREAI dont l'activité réside dans la formation permanente sont transférés à l'ARTS de Loos.

Dans un courrier du 4 août 1989, Pierre TISSERAND, Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales, « rappelle, s'il en est besoin, la situation financière extrêmement précaire dans laquelle se trouve le CREAI après les déficits successifs enregistrés depuis 1986. Il est indispensable que les administrateurs mettent tout en œuvre pour rétablir de façon durable, cette situation ; sur ce point, l'annonce d'un nouveau déficit au budget prévisionnel 1989 n'est pas acceptable »

Le 7 novembre 1990, la veille d'un conseil d'administration préparé le samedi précédent au domicile de Monsieur FONTAN, j'apprends par un télégramme de sa fille que les cendres de notre Président viennent d'être dispersées. Je réunis le personnel pour leur dire cette nouvelle qui nous attriste tous, même si nous étions préparés à cette disparition. Puis j'informe le Docteur REYNS, notre Vice-Président. Il préside le lendemain le Conseil ; je retiens ses mots en ouverture : « Je veux rappeler, ici, l'une ses dernières paroles à sa fille, alors qu'il partait à Paris où il est décédé : Je pars à Paris où il y a beaucoup de problèmes, (il était aussi Président du C.T.N.E.R.H.I.) le CREAI est lui remis en place ... »

Les hommages seront nombreux. Le 11 janvier 1991, la salle polyvalente est appelée « salle Michel FONTAN » en présence de sa famille, de nombreuses personnalités dont Monsieur Pierre TISSERAND, Directeur Régional des Affaires Sanitaires et sociales, des administrateurs et des salariés qui se retrouveront ensuite à l'Hospice Comtesse pour un dernier hommage.



LE PROFESSEUR FONTAN

Il s'était mis à fumer des cigarettes toutes faites, et je le revois, alors qu'il présidait, quelques jours avant sa mort, le 24 octobre 1990, le Conseil d'Administration du CREAI, sortir lentement la cigarette du paquet et la rouler longuement entre ses doigts avant de l'allumer.

Mais l'image que je garde est celle du Président FONTAN sortant sa blague à tabac et son carnet de Riz la Croix, remplissant la feuille à toutes petites pincées, en égalisant le contenu, la roulant, l'humectant d'un seul coup de langue pour la coller, enlevant entre le pouce et l'index l'excès de tabac à chaque extrémité, pour le remettre, avec les miettes tombées sur la table, dans la blague.

Des gestes mille fois répétés, à peine vérifiés d'un coup d'oeil, qui n'interrompaient en rien la formulation en cours d'un problème ou d'une question, et encore moins l'écoute attentive d'un intervenant.

Image familière d'un Président peu ordinaire, toujours semblable à lui même, avec les administrateurs dou CREAI, ou avec les participants d'un colloque, ou devant une pleine salle.

Que ce fût dans la belle salle Louis Christiaens du premier siège du CREAI, ou dans le sous sol du 50 Boulevard de la Liberté, où dans la salle à piliers du Boulevard Montebello qui porte maintenant son nom, en vingt cinq années de participation, je ne l'ai jamais vu se départir de son calme d'homme tranquille, je ne l'ai jamais vu, même dans des moments de tension vive, quitter ce ton uni mais non uniforme, cette voix apaisante qui traduisait si bien son infinie patience.

Un Président vraiment peu ordinaire, qui ignorait le rappel à l'ordre, jamais directif, jamais las d'écouter sans interrompre les plus bavards, tout en méditant une synthèse équitable ou un constat objectif des opinions divergentes, en homme qui savait qu'il faut donner du temps au temps.

Et puis, dans des moments d'affrontements ou, tout aussi bien, dans des moments de consensus ou d'euphorie, c'était un trait d'humour, un humour dépourvu de toute agressivité, de même ton égal mais avec l'oeil plus vif et un sourire complice.

Avec cet homme de savoir et de culture, sans affectation, familiérsans familiarité, on se sentait en confiance, les distances effacées. La confidence venait tout naturellement, sans être demandée, et on se savait écouté et entendu.

Il nous a quittés, modeste et discret comme toujours et le voilà maintenant dans notre souvenir, selon le vers de Mallarmé "Tel qu'en lui-même enfin l'éternité le change".

Roger FAIRISE.

Journal de Lille

Avec lui, il n'y avait pas de «marginaux»

Les cendres du psychiatre Michel Fontan ont été dispersées

«Est-ce que moi, Fontan, je dois passer mon temps à soi-gner des individus ou essayer, à un niveau quelconque, de met-tre en place des dispositifs qui permettent aux malades d'être autrement ? Il faut faire les deux. Il ne faut pas quitter le contact du malade, sans quol on déraisonne. On bâtit sur des théories».

éories». Cette réflexion que nous fai-

sait Michel Fontan, lors d'une longue interview, est révélatrice de l'état d'esprit de ce psychia-tre. Et de sa carrière.

tre. Et de sa carrière.
Michel Fontan vient de nous quitter dans sa 76° année. Il est parti sans faire de bruit, «dans l'intimité», comme on dit. Ses nombreuses responsabilités en avaient, au contraire, fait un homme public qui se battait précisément pour mettre en

place des «dispositifs» dont il a eu longtemps la charge.

Devenu médecin des hôpitaux de Lille en 1947, ce professeur titulaire d'hydrologie avait pris la succession du P Nayrac, dont il fut l'élève, à la tête du service psychiatrique de l'hôpitat régional. Il a présidé aux destinées de ce service qui a ensuite emigré dans les bâtiments de la rue du Professeur Laguesse.

Il a également au sous se

Il a également eu sous sa responsabilité le service de réé-ducation des alcooliques, à l'hô-pital de la Charité, et ses actidans ce domaine l'ont amené à intervenir en haut lieu puisqu'il fut tout un temps rap-porteur au haut comité d'études et d'information sur l'alcoo-

lisme.

Ce grand psychietre d'allure
peu conventionnelle, que l'on
voyait toujours le regard ailleurs et la cigarette aux lèvres,
ne s'encombrait pas de mondanités. Vivant en permanence le
combat des marginaux, mis à
l'écent par leurs problèmes de
santé mentale, par leur alcoo-

lisme ou même par leur handi cap (il fut longtemps adminis trateur du Centre régiona d'éducation sanitaire et social et président du C.R.E.A.I. - Cen tre régional pour l'enfance e l'adolescence inadaptée), il sem blait avoir d'autres critè répétait-il pas à ses collègues : «Il ne faut pas voir le handicap, mais la personne elle-même»

Ses fonctions et nombreuses interventions au niveau national dans les domaines dont il avait la charge lui avaient manifestela charge lui avaient manifes ment donné une philosophie choses qui s'harmonisait baves sa démarche de psychtre. Mais bien malin qui par nait à le suivre limpidem dans son discours sinuei aussi complexe que peut l'é la nature humaine qui le fai nait se mait se deserve de la nature humaine qui le fai sait serve de la nature humaine qui le fai serve de la nature humaine de

la nature humaine qui le fasel-nait sans doute par cette com-plexité. Et par ses faiblesses. Michel Fontan était un de ces scrutateurs qui regardent la vie du coin de l'orail avac l'humour de ceux qui n'ont pas les oeil-lères des grande principes et des confortables certitudes.



(Ph. V.D.N.)

Le 10 avril 1991, est présenté au conseil d'administration le premier résultat excédentaire: 43423 francs.

Les difficultés financières sont dépassées, grâce au soutien retrouvé des associations et organismes. Mais nous restons prudents et vigilants. Sous l'impulsion du Docteur

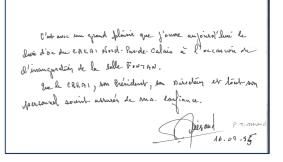


Pierre TISSERAND

REYNS, Président à partir de mai 1991, ancien membre du comité technique et auteur de plusieurs dizaines d'avis, nous nous attachons à rendre nos locaux plus fonctionnels et plus accueillants en particulier avec la construction de l'Espace FONTAN dont les travaux sont suivis par Philippe FOURNIER, Directeur Général de l'EPDSAE. Cet espace est inauguré le

16 février 1995 par Pierre TISSERAND, en présence de Noël JOSEPHE, Président du conseil régional et de

nombreux élus, des représentants des administrations, des associations et organismes. Un mois plus tard, les 28, 29 et



30 mars, le CREAI accueille l'Assemblée générale de l'ANCREAI en présence de Madame Rouch, Sous-directeur à la Direction de l'action sociale. D'autres manifestations se tiennent dans cette salle. Retenons celles du 2 avril 1999 en présence de Madame Sylvie PERDRIOLLE, Directrice de la PJJ pour le lancement des travaux de mise en œuvre de la circulaire d'orientation relative à la Protection Judiciaire de la Jeunesse, du 11 juin 2007 avec le juge des enfants J.P. ROSENCZVEIG, pour une conférence sur le thème : « Prévention de la délinquance ou/et protection de l'enfance : deux lois pour deux objectifs politiques légitimes ».

Nous anticipons le remboursement de l'emprunt de l'immeuble du boulevard Montebello puis fin 2000, débutent des travaux de construction de 4 bureaux. Ceux-ci durent 3 mois et sont suivis par Pierre Carlier, Directeur général de la Vie Active. Suite à la disparition de Marie-Agnès LEFEBVRE, responsable régionale de Promofaf et salariée au CREAI depuis 20 ans, le 11 septembre 2000, nous transférons 3,9 ETP vers Promofaf. A cette date, nous abandonnons cette prestation de service. Un an plus tard ces services quittent définitivement nos locaux pour le 22 rue du Quai à Lille.

L'espace de travail devient plus fonctionnel et accueillant. Nous embauchons les premiers conseillers techniques permanents : Patrick DUSSART le 15 octobre 1991, plus tard Nathalie GONEZ en octobre 1994, le Docteur Dominique JUZEAU, ancienne Médecin Inspecteur à la DDASS du Nord en mars 2000. Ils seront remplacés plus tard par d'autres techniciens : Claudine BIGOTE en janvier 2006, Maryanick SOW en février 2008. Notre projet peut alors se développer dans sa globalité, répondre à nos obligations statutaires et aux besoins de notre région.



Souvenir de quelques réunions en salle Fontan...



Sylvie PERDRIOLLE, Directrice PJJ (Ministère) Dr Michel REYNS, Président du CREAI

Jean-Pierre ROSE, Directeur Régional PJJ 59/62, assis à la gauche de Sylvie PERDRIOLLE, Directrice PJJ (Ministère)





De gauche à droite... Dr Dominique JUZEAU, Médecin de santé publique – Mireille WILLAUME, Directrice départementale DDASS Nord – Mr CAPELAIN, Inspecteur AIS

Quelques dates... Quelques actions...

- En 1992, une étude conduite par Patrick DUSSART, pour le Conseil Général du Pasde-Calais, portant sur l'évaluation des programmes « Opérations prévention été ieunes dans le Pas-de- Calais »
- Les 19 et 20 janvier 1995, nous prenons l'initiative d'organiser en lien avec la DRPJJ deux journées à Villeneuve d'Ascq pour le cinquantenaire de l'ordonnance de 1945 : « Du droit chemin ... au chemin du droit ». Face au succès de ce colloque, la Direction de la PJJ organise dans chaque région des journées sur le même modèle.

Patrick DUSSART s'investit en 1995 dans le projet « Initiatives-Handicap » qui



représente une volonté de traiter la problématique du handicap à l'échelle des collectivités territoriales et notamment, à celle de la Communauté Urbaine de Lille (aujourd'hui, la MEL) à une époque où le handicap relève essentiellement d'une politique catégorielle mise en œuvre depuis les années 70 sur l'ensemble du territoire.

L'objet de ce projet est de mettre en avant et d'encourager des expériences d'inclusion dans la vie de la cité en matière de logement, de transport, d'accès à l'emploi mais aussi de pratique sportive et de vie culturelle.

Les modes d'action consistent en une diffusion de ces réalisations exemplaires afin qu'elles puissent se

multiplier et se diffuser sur le territoire communautaire mais aussi, d'inscrire le Handicap dans le schéma directeur et les différents domaines de compétences de la Communauté Urbaine.

Plusieurs réalisations sont à mettre à l'actif de ce projet : cheminement adapté aux malvoyants de la gare de Lille à la rue Royale, identification du parc de logements adaptés, expertise accessibilité par l'APF dans toutes les réalisations de la Communauté



DU DROIT CHEMIN

AU CHEMIN DU DROIT

Attach College

Urbaine comme Euralille...



Conférence Européenne villes « Les professionnelle l'insertion des handicapées », Lille, 1^{er} et 2 décembre 1994, organisée par la Ville de Lille, les Cités Unies et Initiatives Handicaps.

D'autres études seront réalisées pour les villes de Lomme, Mons, Lambersart ou Saint Pol sur mer.

- Pour la DDASS du Nord et le Conseil Régional, nous produisons en 1995 une étude sur le coût de la mise en conformité des locaux des établissements de la région relevant des annexes XXIV.
- A partir de 1998, un cycle de 3 ans, intitulé : « Les rendez-vous du droit et de l'action sociale », est animé par une jeune juriste : Agathe HAUDIQUET ; ces rencontres sont suivies par un public très divers, composé d'administrateurs, de responsables d'institution mais aussi de personnels d'encadrement.
- En 1999, Mireille WILLAUME, Directrice Départementale des affaires sanitaires et sociales du Nord, confie au CREAI le pilotage d'un groupe de travail composé de Mme le Dr Dominique JUZEAU, Médecin inspecteur, Joël SANSEN, Inspecteur AIS, le Dr RENAUD, Médecin chargé de la transformation de 180 lits sanitaires de l'hôpital Maritime de Zuydcoote en 180 places médico-sociales (IEM et MAS).
 - Un kit pédagogique est réalisé avec Nathalie GONEZ sur le thème de la prévention du sida chez les personnes déficientes mentales.
- En 2000, Dominique JUZEAU s'investit pour l'élaboration de la méthodologie, l'animation et la conduite des travaux du schéma régional « Déficients auditifs ». Dans le prolongement de ce travail reconnu, le CREAI est sollicité en novembre 2006 pour la reprise des missions du Centre d'Information sur la Surdité.
- L'investissement en direction des enfants en situation de polyhandicap est important; Il se traduit, sous l'impulsion d'Hervé SERGEANT, Chef de service éducatif à l'APEI de Dunkerque, par la création d'un Collectif Polyhandicap, de nombreuses journées d'étude réunissant professionnels et parents, des formations et un ouvrage : « Vivre et grandir polyhandicapé », sous la direction du Docteur JUZEAU et préfacé par le Professeur Louis VALLEE.



- Le suivi des enfants présentant des troubles du neuro-développement est prétexte à la mise en place d'un projet animé par le Professeur VALLEE et le Docteur JUZEAU, suivi dans son évolution par Madame Mireille WILLAUME, Directrice régionale des affaires sanitaires et sociales. Il débouche le 10 décembre 2005 par la déclaration en Préfecture du Nord du projet Synapse, SYNergie associative et publique pour le suivi de l'enfant présentant des troubles du neuro-développement, avec pour objectif de combler des besoins du secteur médico-social et associatif en termes de liens entre les secteurs sanitaire et médico-social, annonce du handicap, accès aux soins et à l'information, formation. Sous la présidence du Professeur VALLEE, il est dirigé depuis mars 2005 par le Docteur Dominique JUZEAU.
- 2 administrations provisoires que je conduis à la demande de Monsieur le Préfet du Nord en 2001 et en 2006.

Ces quelques exemples témoignent de la diversité des sujets traités. Ils sont un reflet de l'évolution du cadre réglementaire, des attentes et préoccupations des administrations et des institutions, face à tant de besoins non satisfaits, dans une région reconnue pour son dynamisme ses facultés d'innovation, d'adaptation.

Le 22 octobre 2003 est publié le décret 2003-2010, relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Dans son article 163, les CREAI sont cités, comme des Centres Régionaux de l'Enfance et des Adultes Inadaptés.

Ceux-ci, précise le décret, peuvent être financés par :

- la vente de leurs prestations de service,
- les cotisations et contributions de leurs adhérents,
- les remboursements sur les opérations faites en commun,
- des subventions d'exploitation, dans le cadre de conventions de financement.

Le 25 mai 2004, l'assemblée générale adopte une modification de nos statuts et du titre de notre association qui devient « Centre Régional de l'Enfance et des Adultes Inadaptés. » En septembre 2014, ils deviennent « Centre Régionaux d'Etudes, d'Actions et d'Information en faveur des personnes en situation de vulnérabilité. » En déclinant autrement leur sigle qui parle encore à tant d'acteurs sociaux, c'est pour Pierre BODINEAU « une volonté des CREAI d'insister sur le caractère global de leurs interventions. »

Le 30 mai 2006, Michel REYNS quitte la présidence du CREAI. Un mandat de quinze années durant lequel son expérience, sa disponibilité mais aussi sa bonne humeur sont reconnues. Durant ce mandat, il est un temps administrateur de l'ANCREAI, vice-président du CTNERHI et président des associations des Moutatchous et de Jean ITARD et de l'école des psychorééducateurs.

Pierre TISSERAND lui succède. Il est à l'époque président de l'ARTS. Il est très attentif au développement de notre projet dans un contexte qui impose une grande vigilance. De nouveaux besoins apparaissent comme le vieillissement de la population, les urgences sociales, la montée de la pauvreté et de la précarisation, tandis que se réorganisent les services de l'Etat.

Le 8 janvier 2008, le projet associatif est adopté. Il est le fruit d'une commission composée d'administrateurs représentant des associations ou organismes adhérents au CREAI à une époque où le poids des contributions volontaires représente plus de 50% de notre budget.

Les 20 et 21 novembre 2008, nous accueillons l'assemblée générale de l'ANCREAI dans nos locaux, 20 ans après sa création à Lille.

Dans son discours d'ouverture, le Président Pierre TISSERAND insiste sur « la notion d'ancrage territorial qui signifie connaître les acteurs, qu'ils soient administratifs, institutionnels, établissements ou associations, qui tous de leur place et leurs fonctions concourent à la prise en charge de la personne en situation de fragilité et de vulnérabilité.

Connaître, mais aussi être reconnus par ces acteurs à partir de notre capacité à aider et susciter le tissage de réseaux régionaux, à pouvoir proposer et participer à des rencontres, des groupes de travail et de réflexions pour permettre les choix, les décisions et les engagements des uns et des autres.

... C'est grâce à notre capacité technique que se définit cette reconnaissance, cette qualité mise au service des acteurs régionaux qui fonde pour l'essentiel la place et le rôle des CREAI et le sens de notre action.

Cette place et ce rôle exigent de notre part une grande vigilance dans notre positionnement afin d'être repéré comme un tiers stable porteur de valeurs et indépendant, permettant ainsi débats et analyses construites et argumentées.

Ce positionnement me paraît crucial d'autant plus que les années à venir vont connaître de multiples évolutions et vont être une période d'enjeux voire de reconfigurations très importantes pour chacun des acteurs et pour nous également.

Les évolutions que nous vivons et allons vivre s'inscrivent dans un contexte social et économique de profonds changements notamment avec les enjeux liés à la mondialisation. Je crois qu'il est important de bien prendre en compte ces éléments qui ne sont pas propres à notre secteur mais qui ont et auront de toute façon et nécessairement des effets sur notre secteur et la définition qu'on donnera au secteur médico-social. »



L'équipe du CREAI et quelques anciens salariés (de gauche à droite) : Nathalie GONEZ, Damien FLAMME, Marie GUINCHARD, Pauline TURSI, Muriel DELPORTE, Maryanick SOW devant Mme le Dr Dominique JUZEAU, Claudine BIGOTE, Kathy LECLAIRE, Et au pupitre : Jean-Paul ORIENT et Mireille PRESTINI

Le 31 décembre 2008, je quitte le CREAI et suis remplacé par Mireille PRESTINI, tandis que Bertrand ESCAIG remplace Pierre TISSERAND en juin 2009 à la présidence du CREAI.

Parallèlement, Mireille PRESTINI est élue secrétaire générale de l'ANCREAI jusqu'à son départ le

31 octobre 2013. L'avènement des ARS induit durant cette période de nouvelles logiques, comme celle concernant la procédure de création des établissements et services. Pour le CREAI, cela signifie la fin des saisines des avis techniques à la demande des administrations ; le comité technique se réunit pour la dernière fois le 2 novembre 2010. Plus de 2000 avis techniques sont réalisés par ses techniciens.

Les contributions volontaires sont en chute. Un nouveau mode de calcul est adopté en assemblée générale et les effets produits sont très éloignés des attentes.

Frédéric GHYSELEN occupe aujourd'hui la direction d'un service qui, tout au long de son histoire, a surmonté bien des crises et des défis. Il est chargé de mettre en œuvre le projet construit, ou à construire, par le conseil d'administration autour de son président. En l'absence d'un comité technique, l'exercice est malaisé. Le contexte économique est incertain. Les problématiques rencontrées sont denses et variées.

De plus, le découpage des régions étend le rayon d'action du CREAI qui doit repenser la composition de son CA et de son collège des personnes nommées.

3- Pour conclure

Je dirai que dans un contexte réglementaire et économique en constante évolution, nos missions se sont toujours situées pour les usagers, qu'ils soient en situation de handicap, d'exclusion ou relevant de la protection sociale ou judiciaire, dans un espace régional, à l'interface de 2 principaux acteurs :

- le mouvement associatif, les organismes et les professionnels,
- les instances politiques et leurs administrations (notamment les DDASS, aujourd'hui l'ARS, les Conseils Généraux et la PJJ).

C'est dans l'écoute des trois points de vue que se construisent le positionnement et le projet du CREAI. Cette écoute a une logique propre, elle oblige une synthèse exigeante qui s'appuie sur des principes clairs à remettre en question sans cesse, à expliquer ou approfondir. La position des associations et organismes n'est pas confortable quand nous venons interroger leurs analyses, leurs pratiques ou leurs décisions.

Pour l'équipe du CREAI, l'indépendance et l'impartialité entrainent parfois incompréhension et sentiment de solitude, et cependant à long terme restent la garantie d'une reconnaissance par les partenaires, implicite souvent, explicite rarement, du travail accompli.

Heureusement, ce travail de médiation et de recherche des meilleures réponses à apporter est mené en équipe : les synthèses effectuées et les positions affichées sont le résultat d'une réflexion où chaque conseiller technique apporte sa compétence.

Il s'agit là d'un lent travail théorique qui participe à la construction d'un positionnement du CREAI qui lui a permis d'être connu et reconnu au-delà de notre frontière régionale d'aujourd'hui et de demain et soutenu par nos administrations et institutions.

Sans leur soutien, l'engagement de ses administrateurs et le professionnalisme de ses personnels notre histoire aurait été moins riche ou plus courte.

Je formule le vœu qu'ensemble, nous soyons en capacité d'accompagner le changement et de rester fidèle à notre histoire, partagée avec celle des institutions de notre secteur, à l'esprit des pionniers et à nos valeurs pour se donner les moyens d'écrire de nouvelles pages.

Mais dans plusieurs années...

Jean-Paul ORIENT Directeur honoraire Ancien Président du CNAHES

es grandes dates



22 janvier 1964

Un arrêté ministériel institue les centres régionaux pour l'enfance et l'adolescence inadaptées (CREAI) et prévoit que les anciennes Associations de Sauvegarde (ARSEA) pourront, à certaines conditions, être agréées comme telles.

9 septembre 1964

L'Assemblée Générale de l'ARSEA sollicite l'agrément en tant que CREAI et élit un bureau provisoire.

8 février 1965

Assemblée Générale constituante.

20 septembre 1965

Le Conseil d'Administration coopte Monsieur FONTAN, en remplacement de Monsieur CHRISTIAENS décédé, et l'élit président.

15 octobre **1965**

Arrêté ministériel reconnaissant le CREAI Nord/Pas-de-Calais (J.O. 23 octobre 1965).

Septembre 1965

Robert DESWELLE assure la direction du CREAI.

18 novembre **1965**

Déclaration de l'association CREAI (J.O. du 30/11/1965)

Novembre 1965

Premier numéro du bulletin d'information du CREAI

24 mai 1967

Les administrateurs donnent leur accord au transfert de la gestion du CMPP « Alfred Binet » à l'ADNSEA.

En 1967

Mise en place d'un service de documentation au CREAI.

En 1969

Le CREAI se dote d'un service régional de perfectionnement (S.R.P.)

11 septembre **1969**

Le Conseil donne son accord à la création par le C.R.E.A.I. :

- d'un centre de formation d'éducateurs (C.F.E.),
- d'un centre d'observation, d'orientation et de thérapeutique accélérée (à la demande de la D.D.A.S.S.)

29 octobre 1969

Demande d'agrément du centre de formation des éducateurs.

Rentrée 1969

Le C.F.E. accueille sa première promotion dans les locaux du 26 rue Puebla à Lille

Début **1970**

Première parution de l'annuaire des établissements et services spécialisés du Nord/Pas-de-Calais.

5 octobre 1970

Premier numéro du flash hebdomadaire de documentation.

21 novembre 1970

L'assemblée générale adopte en projet :

- la réalisation d'un service de placement familial thérapeutique
- l'acquisition de l'ensemble immobilier dit « petit séminaire », 64 rue du Maréchal Leclerc à Haubourdin.

1er janvier 1971

Transfert du C.F.E. du 26, rue de Puébla à Lille au 1, rue du Maréchal Foch à Loos (toujours dans des locaux loués); Installation d'un service des actions complémentaires au 26, rue de Puébla à Lille: ce service a pour mission principale d'assurer le secrétariat des diverses instances dont le CREAI est « support administratif ».

26 janvier 1971

Signature de la convention pour la création et la gestion par le C.R.E.A.I. du centre d'observation et de placement familial thérapeutique.

Avril 1971

Premier numéro du supplément mensuel au bulletin d'information du C.R.E.A.I.

15 avril 1971

Ouverture du centre d'observation et de placement familial thérapeutique Les Moutatchous 64 rue du Maréchal Leclerc à Haubourdin.

Ce centre accueille en priorité absolue des garçons et filles confiés au titre de l'aide sociale à l'enfance ou suivis au titre de la prévention. Il s'agit d'enfants qui ont des difficultés graves d'adaptation présentant un ou plusieurs handicaps, mais surtout souffrant de « malmenage » affectif (multiples placements, ...)

Décembre 1971

Ouverture (avec un agrément provisoire) du CMPP « Jean ITARD » dans les locaux des Moutatchous à Haubourdin.

17 mars 1972

Election du premier comité d'entreprise au C.R.E.A.I.

1er avril 1972

Le C.M.P.P. « Jean Itard » passe convention avec le service d'hygiène mentale, l'aide médicale et la Caisse régionale d'assurance maladie.

Juin 1972

Transfert du siège social du CREAI au 133, Bd de la liberté à Lille (les services administratifs et techniques ne disposaient que du premier étage d'un immeuble situé au 159, bd de la Liberté à Lille. Les locaux trop exigus nombreux posaient de problèmes, qu'il s'agisse des réunions ou de l'accueil des visiteurs. Après un accord passé avec l'administration des Domaines, un échange d'immeuble a pu s'effectuer).

8 septembre **1972**

« Les Moutatchous » ouvre le petit foyer « Robert Vullien ». Il s'est avéré, suite à l'observation, que pour certains enfants, le placement familial thérapeutique n'était pas souhaitable. Il a donc été décidé de créer pour eux une structure pédagogique de soins à long terme baptisée « foyer d'action thérapeutique continue ».

Novembre 1973

Le Centre Les Moutatchous ouvre un deuxième foyer d'action thérapeutique continue à Haubourdin : le foyer « Anne Sophie ».

2 novembre 1973

Le Conseil d'administration accepte que le CREAI participe, en qualité de cofondateur avec la Ligue du Nord d'hygiène sociale, à la constitution d'une nouvelle association dénommée « Institut régional de formation de travailleurs sociaux Nord/Pas-de-Calais ».

8 novembre 1973

Arrêt conjoint du Ministère de la santé publique et du Ministère de la justice nommant un second Commissaire du Gouvernement (Justice) auprès des C.R.E.A.I.

11 janvier **1974**

Les administrateurs autorisent le Centre régional à adhérer au Comité de Liaison et de Concertation des C.R.E.A.I. (C.L.C.C.)

Janvier 1974

Transfert du C.M.P.P. « Jean Itard » dans des locaux sis 56, rue Sadi Carnot à Haubourdin.

14 janvier **1974**

Première Assemblée générale et premier conseil d'administration de l'Institut régional de formation des travailleurs sociaux du Nord/Pas-de-Calais.

30 janvier 1974

Déclaration à la Préfecture de l'association « Institut régional de formation de travailleurs sociaux Nord/Pas-de-Calais ».

1^{er} mars **1974**

Première assemblée plénière du Comité de liaison et de concertation des CREAI (CLCC). Le secrétariat général de ce comité est confié à Lille.

25 octobre 1974

Mr Jean MASSART, ancien inspecteur général adjoint au ministère de la santé publique et de la population, remet les insignes de Chevalier de l'Ordre national du Mérite au Professeur Fontan.

3 avril 1975

Arrêté autorisant le service régional de perfectionnement (SRP) du CREAI, en convention avec l'université de droit et de santé de Lille II, à dispenser une formation en vue du diplôme d'Etat de psychorééducateur (depuis 1971, le S.R.P. organisait des stages de psychomotricité à l'intention des personnels diplômés du secteur Enfance Inadaptée).

15 septembre 1977

Mr le Pr Henri Warembourg remet les insignes de Chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur au Pr Fontan.

7 juin **1979**

Le centre Les Moutatchous ouvre un troisième foyer d'action thérapeutique continue à Haubourdin: le foyer « Marianne ».

Décembre 1979

Travaux d'informatisation de la comptabilité et de la gestion. Le Conseil d'administration a accepté que le CREAI participe à un groupement d'intérêt économique pour l'utilisation, avec d'autres associations le cas échéant, de matériel informatique acquis par l'ADNSEA (et restant sa propriété).

2 janvier 1980

Ouverture de l'Institut Régional de Formation des Travailleurs Sociaux (I.R.F.T.S.) à Loos. Il regroupe :

- l'Ecole de formation d'assistants de service social gérée auparavant par la Ligue du Nord d'hygiène sociale,
- le Centre de formation d'éducateurs (C.F.E.) géré jusqu'alors par le C.R.E.A.I. (Aboutissement de plusieurs années de travaux et démarches dont le CREAI a été le support administratif).

1980

A la demande du Maire et des enseignants et assistants sociaux de La Bassée, mise en place d'une consultation décentralisée du C.M.P.P. « Jean Itard ».

3 février 1981

A la demande de l'Association familiale d'aide aux jeunes en difficulté (AFAJED) qui connaît d'importants problèmes financiers, le Conseil d'administration accepte que le C.R.E.A.I. reprenne, pour une durée maximale de cinq ans, la gestion du centre de postcure pour toxicomanes « Le Cèdre Bleu » à Deulémont.

1^{er} juin **1981**

Ouverture du Centre d'action médico-sociale précoce (C.A.M.S.P.) « Jean Itard » à Haubourdin (C.A.M.S.P. polyvalent).

28 juillet **1981**

Accord de la D.D.A.S.S. du Nord pour la réouverture du Cèdre Bleu à compter du 1^{er} septembre.

15 octobre **1981**

Le centre de postcure « Le Cèdre Bleu » à Deulémont, qui avait dû fermer ses portes en juin 1980, est rouvert.

19 novembre 1981

M. Dupuis, Magistrat, remet la médaille de l'Education surveillée au Pr Fontan.

24 février 1982

Agrément du Groupement régional de formation des directeurs (G.R.F.D.) constitué du C.R.E.A.I., de l'Université de Lille II (Institut d'éducation permanente) et de l'I.R.F.T.S. (note de service n°14 du 24 février 1982).

2^{ème} trimestre 1982

Parution du "Livre Blanc des personnes handicapées". Cet ouvrage, entrepris à l'initiative du Comité départemental Nord de l'année internationale des personnes handicapées, constitue l'aboutissement de la réflexion menée au sein des neuf groupes de travail qui se sont régulièrement réunis de janvier à octobre 1981, avec le concours du C.R.E.A.I.

Décembre 1982

Acquisition d'un immeuble sis 54, Bd Montebello à Lille, destiné à héberger le Service régional de perfectionnement et l'Institut de formation de psychorééducateurs.

Décembre 1983

Le Centre d'observation, de placement et de soins « Les Moutatchous » ouvre un foyer d'action thérapeutique continue à Haubourdin : le foyer « Paule » qui remplace le foyer « Anne Sophie » (de nouveaux locaux ayant pu être acquis grâce à un leg).

13 janvier **1984**

Note de service 84-1 (Affaires Sociales et de la Solidarité / Ministère de la Justice) sur le statut des CREAI. Les Centres régionaux voient leur mission étendue aux adultes handicapés, mais ils doivent céder leurs gestions.

Février 1985

Parution de la sixième édition de l'annuaire des établissements et services spécialisés de la région Nord/Pasde-Calais, entièrement « refondue » et présentée par arrondissements.

30 juin 1985

Départ (licenciement économique suite aux difficultés financières rencontrées par le CREAI) de Robert Deswelle, directeur du CREAI.

Septembre 1985

Première entrée des élèves psychorééducateurs après le transfert de la gestion de l'école, du CREAI à l'Institut d'Education Permanente (IEP) de l'Université Droit et Santé de Lille II.

1er janvier 1986

Date d'effet des conventions de cession des gestions du CREAI concernant le CMPP "Jean Itard" (Haubourdin), le COPS "Les Moutatchous" (Haubourdin), le Centre de postcure "Le Cèdre-Bleu" (Deulémont), à des associations créées à cet effet.

1er avril 1986

Après la vente de l'immeuble du 133, emménagement dans des locaux loués au 50 de ce même boulevard de la Liberté.

8 janvier 1988

Désignation par le conseil d'administration du C.R.E.A.I. de Jean-Paul Orient au poste de directeur, avec effet au 1.1.88.

Juin 1988

Création du Groupement Régional d'Education Permanente (GREP), cogéré par le CREAI et l'IRTS de Loos.

Octobre 1988

Le G.R.E.P. quitte le 54, bd. Montebello à Lille et emménage dans les locaux de l'I.R.T.S. à Loos

19 mars 1989

Jean-Paul Orient, directeur du C.R.E.A.I. est élu secrétaire général du C.L.C.C. (Comité de Liaison et de Concertation des CREAI)

1er avril 1989

Transfert du CREAI du 50, bd. de la Liberté au 54, bd. Montebello à Lille.

6 décembre **1989**

Déclaration au Journal Officiel de l'ANCREAI (ex. C.L.C.C.). Jean-Paul Orient en est le secrétaire général d'Avril 1989 à Avril 1998.

1990

Premier logo du CREAI



Puis la première plaquette...



2 novembre **1990**

Décès du Pr. Michel Fontan, président du C.R.E.A.I. depuis 1965.

11 janvier **1991**

"Baptême" de la salle polyvalente et hommage à la mémoire du Pr. Fontan à l'Hospice Comtesse à Lille, en présence de sa famille, de nombreuses personnalités, des administrateurs et des salariés du C.R.E.A.I.

24 mai 1991

Le Bureau élit Monsieur le Dr. Michel Reyns, président du C.R.E.A.I. Nord/Pas-de-Calais.

5 mai **1993**

Remise de la médaille de la Protection Judiciaire de la Jeunesse par Madame DACHKEVITCH (Direction de la Protection judiciaire de la jeunesse) à Jean-Paul Orient, directeur du C.R.E.A.I.

Juin **1993**

Monsieur le Dr Michel Reyns, président du CREAI, est élu vice-président du CTNERHI.

29 octobre **1993**

Le conseil d'administration du C.R.E.A.I. décide d'agrandir la salle M. Fontan.

Début 1994

Mise en place d'"Initiatives-Handicap", service d'information et d'appui aux actions locales pour l'intégration des personnes handicapées.

Octobre 1994

N° 1 du bulletin trimestriel "La lettre d'Initiatives-Handicap".

16 février 1995

M. Pierre Tisserand, DRASS, inaugure l'Espace Michel Fontan.

28-29-30 mars 1995

Assemblée générale de l'ANCREAI à Lille. Celle-ci accueille Madame Rouch, Sous-Directeur à la Direction de l'action sociale.

29 mai 1996

« Assemblée générale extraordinaire modifie les statuts du CREAI : suppression de la Commission de contrôle remplacée par un commissaire au compte nommé pour six exercices.

24 juin **1996**

Par arrêté municipal, Jean-Paul Orient est membre du conseil communal de concertation de la ville de Lille en qualité de titulaire, Patrick Dussart en qualité de suppléant.

26 juin **1996**

Signature du protocole d'accord définissant le partenariat CREAI / A.R.T.S. dans le domaine de la formation permanente.

1er septembre 1996

Transfert des salariés du CREAI dont l'activité résidait dans la formation permanente à l'ARTS de Loos.

Début 1997

Parution de la 10^{ème} édition de l'annuaire des établissements et services spécialisés région Nord/Pasde-Calais.

6 novembre 1997

Elaboration d'un texte de synthèse intitulé « le comité technique : une instance de réflexion et de proposition » adopté par le conseil d'administration.

1er janvier 1998

Suite au rapport de l'ENSP de Rennes préconisant le regroupement de la formation des directeurs en un seul lieu géographique, l'IRTS reprend le secrétariat de la formation.

16 novembre **1998**

Visite de Monsieur Gagneux, IGAS, dans le cadre de sa mission sur les Instituts de rééducation.

14 décembre **1998**

Mr Capelain, Inspecteur d'Académie IPR remet au Dr Reyns les insignes de chevalier dans l'Ordre national des Palmes académiques.

14 juin **1999**

Signature de l'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail au CREAI Nord/Pas-de-Calais.

31 août **1999**

Décès de Melle Marie-Agnès Lefebvre, responsable régionale de Promofaf et membre de l'équipe du CREAI depuis 20 ans.

20 octobre 1999

Mme Willaume, DRASS, DDASS par intérim, nous informe de son accord sur la réduction du temps de travail au CREAI. Celle-ci est mise en œuvre le 01/09/99.

1er février 2000

Suite aux accords de réduction du temps de travail, deux embauches sont réalisées : 1 ETP, chef de service administratif et en mars ? 0,6 ETP conseillère technique.

10 mars **2000**

Jean-Pierre ROSE, Directeur régional de la protection judiciaire de la jeunesse, remet au Dr. Reyns la médaille de la PJJ.

11 septembre **2000**

Transfert de 3,9 ETP vers Promofaf qui prend son autonomie. A cette date, le CREAI n'est donc plus chargé de cette prestation de service.

Novembre 2000

Début des travaux de construction de 4 nouveaux bureaux. Ceux-ci seront terminés le 31 janvier 2001. Le chantier sera suivi par Pierre Carlier.

28 juin **2001**

Visite d'une mission IGAS, composée de Mesdames Jeaudet-Mengual, Mousseau, Salzbert et Monsieur Fatome, sur le thème "Les observatoires et la fonction d'observation au niveau régional".

15 octobre **2001**

Les services de Promofaf quittent définitivement nos locaux pour le 22 rue du Quai à Lille.

19 décembre **2001**

Un arrêté préfectoral fixe la composition du Conseil de prévention de la délinquance du Pas-de-Calais. Jean-Paul Orient y est nommé en qualité de personne qualifiée et siège au bureau qui assure la permanence des travaux.

1er janvier 2002

Nouveau logo.



19 juin **2002**

Les Insignes de Chevalier de la Légion d'Honneur sont remis par M. le Préfet de Région Rémy Pautrat à l'EPSM d'Armentières, au Président Reyns.

17 décembre **2002**

Un arrêté préfectoral fixe la composition du Conseil de prévention, suite au décret du 17 juillet 2002 relatif aux dispositifs territoriaux sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinguance. Ce Conseil remplace le Conseil de prévention de la délinguance. Jean-Paul Orient y demeure qualité membre, en personne qualifiée, et siège au bureau qui assure la permanence de ces travaux.

7 janvier **2003**

Modification du règlement intérieur d'association.

22 octobre 2003

Parution du décret 2003-1010, relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Dans son article 163, les CREAI sont cités, comme Centres régionaux de l'enfance et des <u>adultes</u> inadaptés.

Ceux-ci, précise le décret, peuvent être financés par :

- 1- La vente de leurs prestations de service
- 2- Les cotisations et contributions de leurs adhérents
- 3- Les remboursements sur les opérations faites en commun
- 4- Des subventions d'exploitation, dans le cadre de conventions de financement.

27 octobre **2003**

Par arrêté préfectoral, Jean-Paul Orient et Patrick Dussart sont nommés membres titulaires, en qualité de personnes qualifiées représentant le CREAI, aux sections sociale et plénière du CROSS.

26 mars 2004

Le Dr Michel Reyns est nommé vice-président de l'ANCREAI par le conseil d'administration élu par l'assemblée générale de l'ANCREAI qui s'est tenue à Nantes.

22 avril **2004**

Mme Willaume, DRASS, détermine les modalités de clôture de l'activité de la CROS (commission régionale d'organisation de la sélection) au 30 juin. Les comptes seront arrêtés au 30 septembre 2004 et clôturés après apurement du passif.

25 mai 2004

Modification des Statuts et du titre de l'association qui devient "Centre régional de l'enfance et des adultes inadaptés"

31 août **2004**

Le CREAI est nommé par arrêté préfectoral au titre des personnes qualifiées du CROSMS. Jean-Paul Orient est désigné titulaire, Patrick Dussart, suppléant.

12 mai **2005**

Jean-Paul Orient est nommé administrateur de l'UNASEA au collège des personnes physiques.

27 juillet **2005**

Décision conjointe du Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation du Nord/Pas-de-Calais et du Directeur de l'URCAM d'attribuer un financement dans le cadre de la dotation de développement des réseaux au projet du "Réseau Synapse".

18 octobre **2005**

40ème anniversaire du CREAI



22 novembre 2005

Par arrêté conjoint du Président du Conseil général du Pas-de-Calais et du Préfet, Jean-Paul Orient et Patrick Dussart représentent le CREAI avec voix consultative au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées.

10 décembre **2005**

Déclaration à la Préfecture du Nord - Synapse, SYNergie associative et publique pour le suivi de l'enfant présentant troubles du Neurodéveloppement. Obiet combler des besoins du secteur médico-social et associatif en termes de liens entre les secteurs sanitaire et médico-social, annonce du handicap, accès aux soins et à l'information, formation. Date de déclaration : 09/11/2005.

En 2006

Reprise du Centre d'Information Surdité.

27 janvier **2006**

Par arrêté préfectoral, JP. Orient est membre de la Conférence régionale de santé Nord/Pas-de-Calais. Il siège au collège 4 (organismes d'observation de la santé et d'enseignement ou de recherche dans les domaines sanitaire ou social, dont l'observatoire régional de la santé). Il est membre suppléant du Bureau.

10 mars 2006

Par arrêté modifiant celui du 18/01/2006, J.P. Orient est nommé au Comité régional de l'organisation sanitaire en qualité de membre du CROSMS.

6 mai **2006**

Mise en place du Conseil communal de concertation de la ville de Lille. Le CREAI est représenté au collège "Petite enfance et enfance".

30 mai **2006**

Pierre Tisserand succède à Michel Reyns à la Présidence du CREAI. Nomination de M. Reyns président d'honneur.



Pierre Tisserand

6 juin **2006**

Premier envoi du Flash hebdomadaire de documentation sous la forme d'une lettre électronique.

Septembre 2006

Parution de la 11^{ème} édition de l'Annuaire du CREAI des établissements et services de la Région Nord/Pas-de-Calais.

Novembre 2006

Le CREAI est sollicité pour reprendre les missions du Centre d'information sur la surdité.

18 septembre 2007

Par arrêté préfectoral, JP. Orient est nommé au titre de personne qualifiée au comité local des fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Octobre **2007**

Mise en ligne de notre site : www.creainpdc.fr.

2 janvier **2008**

Par arrêté du Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité, en date du 2 janvier 2008, modifiant l'arrêté du 27 avril 2007 portant nomination au Conseil supérieur du travail social, est nommé au titre des usagers, associations et organismes nationaux représentant l'UNASEA, JP Orient en qualité de suppléant.

8 janvier **2008**

Adoption du projet associatif.

15 janvier 2008

Mise en ligne du site du CIS www.cis-npdc.fr.

30 juin **2008**

Mireille PRESTINI est nommée, par le conseil d'administration, directrice du CREAI Nord/Pas-de-Calais, avec prise de fonction au 1^{er} novembre 2008 (en prévision du remplacement de Jean-Paul Orient qui a fait valoir ses droits à la retraite à partir de la fin de l'année 2008).

En **2009**

Mireille Prestini est élue secrétaire générale de l'ANCREAL

27 janvier 2009

Mireille Prestini siège à la Conférence régionale de santé au titre des organismes d'observation de la santé et d'enseignement ou de recherche dans les domaines sanitaire ou social, dont l'observatoire régional de la santé.

9 juin **2009**

Bertrand ESCAIG succède à Pierre Tisserand à la Présidence du CREAI. Nomination de P. Tisserand président d'honneur et JP. Orient directeur honoraire.

10 juin **2009**

Circulaire DGAS/5D n° 2009-160 du 10 juin 2009 stipulant la prolongation des mandats CROSMS en cours ou arrivant à échéance en 2009 et 2010 (jusqu'au 30 juin 2010).

2^{ème} semestre 2009

Mise en place d'un logiciel documentaire.

20 octobre **2009**

Le CIS est certifié selon le HONcode.

24 novembre **2009**

Le conseil d'administration décide la mise en place de trois commissions (administrateurs/salariés) permettant l'élaboration de propositions pour l'évolution du positionnement du CREAI.

Janvier 2010

Parution de l'édition actualisé 2010 de l'Annuaire des établissements et services de la Région Nord/Pas-de-Calais.



1er avril 2010

 Création des ARS – agences régionales de santé – qui remplacent les anciennes agences régionales de l'hospitalisation (ARH), mais aussi d'autres institutions dont elles reprennent tout ou partie des attributions, en particulier les DRASS et DDASS (directions régionales /départementales des affaires sanitaires et sociales).

 Création des DRJSCS (Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale)

15 juin **2010**

Par arrêté du Directeur général de l'ARS, Mireille Prestini (titulaire) et Bertrand Escaig (suppléant) sont nommés au sein de la CRSA (Conférence régionale de la santé et de l'autonomie) au 6ème collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé comprenant notamment deux représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé dont un œuvrant dans les domaines médico-social ou de cohésion sociale.

Au sein de l'ARS, le CREAI est également présent au comité de pilotage en la personne de son président et au comité scientifique et méthodologique avec sa directrice.

Janvier 2011

- Mise en ligne de la Base de données documentaires.
- Mise en place d'un logiciel de facturation

Avril 2011

Parution du premier numéro d'"Interface", lettre trimestrielle à destination des adhérents, contribuant et partenaires du CREAI.

30 juin **2011**

Projet de service du CREAI

En 2012

- Création de l'espace technique régional de ressources documentaires sur la protection juridique des majeurs et mise en ligne du site
- Inflexion forte de la subvention publique : un produit financier diminué de 34 000€
- L'enquête menée par la DGCS, début 2012, auprès des ARS et DRJSCS fait ressortir la plus-value importante des CREAI: leur grande proximité avec les acteurs intervenant à un titre ou un autre dans les politiques médico-sociales et leur positionnement à l'interface des institutions, des opérateurs (ESMS) publics et privés à but non lucratif et des associations d'usagers.

En 2013

Fin de la gestion du centre d'information surdité, avec en particulier la résiliation de l'hébergement du site. L'activité se poursuivra sous la forme d'animation de groupes de travail.

Février 2013

Signature de la convention cadre de partenariat et d'objectifs 2013-2015 (CREAI/ Département Pas-de-Calais)

1er octobre 2013

Adoption en AG du nouveau taux de contribution volontaire. Un seul taux sera appliqué: 0,03% du budget exécutoire de l'ensemble des

établissements relevant des champs d'intervention du CREAI.

31 octobre **2013**

Mireille PRESTINI quitte ses fonctions à la direction du CREAI. Marie-Noëlle CADOU assure l'intérim de direction.

Janvier **2014**

Mise en ligne du site rénové du CREAI.

*3 février***2014**

Frédéric GHYSELEN prend ses fonctions à la direction du CRFAL

Avril 2014

Adoption en AG de la charte ANCREAI avec les CREAI de France, afin de préciser le sens de leurs interventions, leur cadre ainsi que les relations au sein du réseau.

11 juin **2014**

Le bilan d'activité de la CRSA du Nord-Pas-de-Calais (2010 – 2014) est adopté en assemblée plénière.

17 juin **2014**

Joël NOËL est élu président du CREAL et succède ainsi à Bertrand ESCAIG. Le CA et le Bureau du CREAI sont confortés par de nouveaux élus. Elément d'alerte auprès de l'AG sur la chute des contributions volontaires et prise de décision de mesures correctives. Le CREAI se dote d'un outil de gestion d'activités.

Juillet 2014

Nouveau logo.



Et nouvelle déclinaison du sigle des CREAI qui deviennent « Centres Régionaux d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité ».

1er juillet 2014

Nomination de Frédéric GHYSELEN au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées du Nord (CDCPH).

30 juin **2014**

Joël NOËL et Frédéric GHYSELEN sont nommés, par Arrêté, à la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) Nord/Pas-de-Calais

4 décembre **2014**

Nomination de Frédéric GHYSELEN au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées du Pas-de-Calais (CDCPH).

Fin 2014

Confirmation de notre inscription dans le champ de la santé par l'adhésion à l'OFBS (Observatoire Franco-Belge de la Santé).

23 avril 2015

Première participation du CREAI à la commission de sélection d'appel à projets de l'ARS, représenté par son directeur, Frédéric GHYSELEN.

Eté 2015

- Nouveau découpage administratif national en 13 grandes régions (loi NOTRE).
 Le CREAI engage des réflexions avec le CREAI Picardie dans le cadre d'un transfert d'activités, le CREAI Nord Pas de Calais préparant ses activités en grande région Nord Pas de Calais Picardie.
- Echanges visant le rapprochement entre le CREAI et l'IRTS.

16 septembre **2015**

Adoption par l'Assemblée Nationale, en 2^{ème} lecture, de l'article 53 du projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement. L'article L. 312-4 du Code de l'action sociale et des familles insère un alinéa ainsi rédigé: «Les centres régionaux d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité et les centres locaux d'information et de coordination gérontologique contribuent, en réponse à la demande des autorités compétentes pour l'élaboration des schémas, à l'analyse des besoins et de l'offre mentionnés aux 1° et 2°, ainsi qu'à toute action liée à la mise en œuvre des schémas. »

Novembre 2015

- Confirmation de la cession d'activités du CREAI Picardie. Préparation du transfert des missions pour le futur CREAI Nord-Pas de Calais - Picardie.
- Présentation au CA et AG de l'IRTS et du CREAI Nord/Pasde-Calais du projet politique et stratégique de leur rapprochement : pour la construction d'un cluster.
- Le CREAI intègre l'espace de réflexion éthique régional (ERER).
- Le CREAI intègre le conseil stratégique de valorisation des travaux de recherche conduits par la MESHS (Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société)

24 novembre **2015**

Conférence anniversaire clôturant nos « 50 ans – 50 évènements », aux Archives nationales du monde du travail à Roubaix



listorique A



Cet historique met en avant la diversité des activités du CREAI Nord/Pas-de-Calais, mais il n'est en aucun cas exhaustif.

1980

Animation des directeurs. 4 thèmes abordés :

- "Transfert des enfants hors de leur établissement"
- "Jeunes en difficulté et drogue"
- "La réforme du plan comptable"
- "Nouvelles solutions d'insertion sociale pour jeunes majeurs"
- "Le système de protection sociale peut-il être sauvegardé ?"

■ Etude à la demande du Conseil Economique et Social Régional

• "Les besoins en établissements" pour les adolescents en difficulté et pour l'accueil des mères et de leurs enfants "cas sociaux".

1981

■ **Réalisation d'un Livre Blanc** à l'occasion de l'année internationale des personnes handicapées

1982

Journées d'études

- "Quelles institutions pour répondre aux besoins de la clientèle de demain ?" (4 mai)
- "Le devenir des jeunes en institution" (23 mai, Arras)

1983

■ Journées d'études

- "Les placements familiaux spécialisés" (26 février, Arras)
- "Les lois Auroux" (4 mai, Lille)
- "Décentralisation. Répartition des compétences dans le secteur sanitaire et social" (29 novembre)

1984

- Journée d'étude : "L'économie sociale en question" (6 octobre, Cambrai)
- Parution du livre : "Habiter une maison d'enfants" (décembre 1984)

1985

■ Journées d'études

• "Les conseils communaux et la prévention de la délinquance" (25 janvier, Loos).

1986

■ Journées d'études

- "Le devenir des jeunes majeurs en établissement" (6 mars, Lille)
- "L'enfant en difficulté à l'école maternelle" (23 avril, Valenciennes)
- "Les mesures en faveur des majeurs protégés" (28 mai, Arras)

1988

- Cycle de conférences autour de la Trisomie 21
- **Publication :** "Sport et handicap" (*Stéphane Reyns*)
- **Etude :** "Elaboration d'un outil d'évaluation et application expérimentale sur le terrain d'un club de prévention à Douai".

■ Journée d'étude : "La responsabilité dans le travail social" (25 avril, Loos).

1990

- Remise de l'étude « Handicap et alcool » au H.C.E.I.A.
- Journées d'étude
 - "La réforme du dispositif de Protection Judiciaire de la Jeunesse", avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse (25 janvier à Loos, et 3 avril à Bruay La Buissière)
 - "Insertion et travail protégé" (30 mars à Armentières)
 - "Les annexes XXIV" (23 mai à Loos)
 - "L'acte social en question", en partenariat avec l'ANPASE (19 octobre à Loos)
 - "Effets et défis posés par les annexes XXIV" (20 novembre à Camiers)

1991

- Lancement des "Vendredis du CREAI", avec un premier cycle de conférencesdébats sur l'agressivité (septembre à Lille)
- Conférence-débat "Les annexes XXIV et les familles" (mars à Dunkerque)
- Lancement de la revue "MAS Média". Trois numéros seront diffusés en 1991 aux établissements concernés.
- Journée MAS "L'éthique dans les MAS" (19 septembre, à Loos)
- **Etude sur** " La situation des personnes handicapées dans la région Nord/ Pas-de-Calais ", pour le Conseil Régional, soit 4 volumes:
- "Textes, études et recherches" 184 pages (décembre 1990)
- "Etat des lieux en matière d'équipement et d'initiatives en faveur des adultes handicapés" 390 pages (décembre 1991)
- "COTOREP et CRISM, lieux de constat et réponse à des besoins médico-sociaux" 254 pages (décembre 1991)
- "L'insertion sociale et professionnelle, une aventure individuelle, une responsabilité collective" 296 pages (décembre 1991)

1992

■ Etudes:

- "L'évaluation des programmes "Opération prévention été jeunes dans le Pas-de-Calais", pour le Conseil Général du Pas-de-Calais (de 1985 à 1991)".
- "Les annexes XXIV: conséquences pour la formation continue des personnels de la région " pour le GREP.
- "Les structures de prévention précoce de la Ville de Lille".

1993

- Journées nationales des MAS et foyers médicalisés sur le thème "Quels chemins pour la vie ?" (17, 18, 19 mai, à Dunkerque).
- **Journée d'étude** "Dix ans de loi de décentralisation dans le secteur médico-social" (5 mai 1993).

■ Etudes :

- Edition d'un "répertoire géographique et thématique des structures ou actions contribuant à la prévention sanitaire, sociale ou scolaire chez des enfants âgés de 2 à 12 ans", sur la ville de Lille.
- Analyse de la demande sociale en matière d'actions sociales, sanitaires et scolaires en faveur d'enfants de 0 à 12 ans, auprès de la population résidant sur le faubourg de Béthune.

- Participation à l'étude DIV/ANCREAI relative à l'implantation des établissements sociaux et médico-sociaux dans la politique de la ville.
- Mise en place d'un espace ressources "Initiatives Handicap" pour l'intégration des personnes handicapées dans la cité.

Journées

- "Dix ans après la loi du 6 juin 1984 : l'enfant placé, sa famille et l'institution" (6 juin, à Lens).
- "L'intégration des jeunes déficients mentaux dans la cité" (10 juin, à Houplines).
- "Place des foyers et sections occupationnels dans le dispositif médico-social" Journée foyers et sections occupationnels (17 juin, à Lille).
- "Les personnels d'accompagnement de la MAS et du foyer à double tarification" Journée régionale MAS (20 septembre, à Camiers).
- "Le projet individuel et évaluation" avec le GRECH (4 octobre, à Cambrai).
- Organisation d'une conférence européenne sur le thème "Des villes pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées" (1^{er} et 2 décembre 1994, à Lille).

1995

- Etude pour la CUDL et le Conseil Régional "Ville partagée Ville accessible". Guide d'accessibilité des établissements recevant du public et installations ouvertes au public à l'usage des décideurs, des concepteurs et des constructeurs.
- Organisation d'un cycle de conférences ayant trait à l'accueil de l'enfant handicapé et destiné aux professionnels des structures de la petite enfance (Mairie de Lille).
- Organisation et animation de "conférences de zone" dans le département du Nord. Celles-ci représentent l'instance consultative du dispositif chargé de l'élaboration du schéma départemental de l'Education Spéciale (annexes XXIV).
- Réflexions sur les instituts de rééducation psychothérapeutiques et sur ses populations accueillies.
- Participation au schéma régional sur l'autisme.

Journées

- "Du droit chemin... au chemin du droit" ou le cinquantenaire de l'ordonnance de 1945 (19, 20 janvier, à Villeneuve d'Asca).
- "La famille, le résident, l'institution, histoire d'une rencontre ou d'une relation". Journée régionale des foyers et sections occupationnels (16 novembre, à Quesnoy sur Deule).
- "Le SESSAD, 20 ans d'évolution", avec l'APEI de Saint-Omer (8 décembre, à Saint-Omer).
- **Etude descriptive** de la population des foyers et sections occupationnels de la région Nord/Pas-de-Calais.
- **Etude** sur le coût de la mise en conformité des locaux des établissements de la région relevant des annexes XXIV, pour le Conseil Régional et la DDASS du Nord.
- Participation au groupe de travail animé par la Direction de l'Action Sociale sur le thème "Prévention du sida et déficience mentale".

1996

- Etat des lieux Accessibilité des établissements recevant du public sur la ville de Lille (partenariat avec la ville de Lille et l'APF).
- **Projet intégration ville.** Plan adapté de la ville de Lille et du réseau de transports en commun aux personnes aveugles et malvoyantes (CUDL, AGEFIPH, Transpôle, BFCC, Ville de Lille, Ville d'Hellemmes).

- **Journée d'étude** à Lens sur "Institutions sociales et médico-sociales et politique de la ville; se connaître et coopérer". (12 décembre, à Lens).
- **Dossier ressources pour la CUDL :** "Intégration des personnes handicapées dans l'espace communautaire de Lille ", articulé autour de ces thèmes : se déplacer en ville, se loger en ville, intervenir dans la conception des projets urbains, intégrer le monde du travail.
- **Animation** de la réflexion régionale sur l'AEMO, pour la D.R.P.J.J.
- **Journée** "L'intégration et l'accompagnement des personnes atteintes de troubles mentaux en foyers de vie ou sections occupationnelles".
- Etude pour la DDASS du Pas-de-Calais sur "l'accès aux soins des plus démunis" et "Regard sur le service d'accueil d'urgence du Centre Hospitalier de Lens".
- **Production du kit pédagogique** sur le thème de la prévention du sida chez les personnes déficientes mentales.

■ Journées d'études

- "La prévention du sida dans les établissements ou services médico-sociaux". Présentation de l'outil pédagogique sur ce sujet réalisé par le CREAI. (27 mars, à Loos).
- "Accompagnement et annonce du handicap" (20 juin 1997, à Lille).
- Mise en place d'une formation à la demande du Conseil Général du Nord, destinée aux familles d'accueil d'adultes handicapés.

1998

- Etude régionale sur "l'état des lieux des mesures d'AEMO en attente et prospective".
- Journée d'étude MAS sur "Violence et agressivité" (novembre).
- Les rendez-vous du droit et de l'action sociale :
- "Devoirs des adultes, droits des enfants maltraités" (30 janvier, à Lille)
- "Enfants victimes, enfants délinquants et justice: des solutions adaptées" (29 avril, à Lille)
- "Etablissements sociaux et médico-sociaux. Les niveaux de responsabilité civile et pénale" (11 juin, à Arras)
- Participation, avec l'ANCREAI, à la réalisation d'un guide de l'observation dans le secteur social : enjeux et méthodes.
- **Journées nationales ANCREAI** sur "L'identité des SESSAD" 750 personnes (18 & 19 novembre, au Kinépolis de Lomme).
- A la demande du Conseil Général du Nord, formation des familles d'accueil d'adultes handicapés mentaux, second cycle.

1999

- Les rendez-vous du droit et de l'action sociale :
- "Lutte contre les exclusions : l'accès aux droits" (2 février, à Lille)
- "Le secret professionnel, après la réforme du Code pénal de 1994" (27 mai, à Lille).
- **Journée MAS** "Les soins palliatifs et la fin de vie" (7 octobre, à Lille)
- **Journée d'information** sur "La qualité et l'évaluation dans le cadre de l'élaboration du guide pour des interventions de qualité", avec l'ANCREAI (21 avril, Lille).
- Remise de l'étude à la DDASS du Pas-de-Calais sur "L'accès aux soins des plus démunis".

- **Réalisation, pour la ville de Lille, d'un guide** d'information pratique à l'usage des personnes âgées lilloises.
- Accompagnement du programme "Nouveaux services, nouveaux emplois".
- Lancement des travaux de mise en œuvre de la circulaire d'orientation relative à la Protection judiciaire de la jeunesse en présence de Madame Perdriolle, directrice de la P.J.J., 2 avril 1999, salle Fontan Lille.

- Elaboration de la méthodologie, animation et conduite des travaux sur le schéma régional "déficients auditifs".
- Elaboration de la méthodologie et lancement des travaux sur le schéma Education Spéciale du Pas-de-Calais.
- Travaux d'animation et de rédaction, pour la D.R.P.J.J., autour de la mise en œuvre de la circulaire d'orientation éducative de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.
- Premières applications sur trois sites du Guide pour des interventions de qualité.
- Rendez-vous du droit et de l'action sociale :
 - "Handicap mental et sexualité" (29 février, à Lille)
- "Les administrateurs des associations du secteur social face à leurs responsabilités" (23 mai, à Arras).
- Trois journées régionales, avec le collectif Polyhandicap, sur le thème "Le polyhandicap : réalités, questions et perspectives" (Bouvines : 2 mars, Dunkerque : 16 mars, Lens : 6 avril).
- Contribution au Schéma régional Education spéciale de Picardie.

2001

- Administration provisoire du SESSAD d'intégration scolaire de Dunkerque géré par le GEIST, confiée par Monsieur le Préfet de Région en raison de dysfonctionnements graves et persistants. La mission d'une durée maximale de 6 mois a pour but premier d'assurer la prise en charge des enfants.
- Trois journées sur le polyhandicap avec le collectif polyhandicap :
- "L'alimentation de l'enfant polyhandicapé" (23 janvier)
- "La chirurgie orthopédique chez l'enfant ou l'adolescent" (27 mars)
- "La communication chez l'enfant ou l'adolescent" (13 novembre).

Journées régionales

- " Prévention de l'usure dans les institutions sociales et médico-sociales" (5 avril).
- " Prise en compte de la santé dans l'accompagnement" (5 juin)
- " Préventions de la maltraitance" avec Mme Creoff, inspecteur de la DGAS (20 septembre).
- Poursuite des travaux avec le Professeur Vallée de la mise en place d'un "Réseau régional du neuro-développement."
- Contribution technique à l'élaboration du schéma régional déficients auditifs et du schéma éducation spéciale du Pas-de-Calais.
- Il participe également au schéma régional de formation, au schéma Adultes Handicapés du Nord et au schéma enfance famille du Nord.

2002

■ Evaluation à la demande du GAP (Groupement des associations partenaires) du dispositif de la ferme de Morbecque - réseau éducatif et d'accompagnement thérapeutique, 18 mois après son ouverture (agréé au titre de l'ordonnance de 1945).

- Le guide barème à l'usage des CDES et COTOREP. Le CREAI mène un test sur la nouvelle version du chapitre VI du guide barème, par six équipes de testeurs volontaires issus des CDES et COTOREP diverses, afin de vérifier si cette nouvelle écriture du guide est utilisable sur le terrain et de déterminer si possible l'impact en terme de reconnaissance de handicap.
- Programme régional de santé (PRS). Dans le cadre du PRS "Santé des enfants et des jeunes", une plaquette d'information sur les troubles de la communication chez les jeunes enfants a été élaboré par un comité de pilotage assisté d'un comité d'expert. La diffusion s'est faite après une période de test par l'intermédiaire de l'ensemble des pharmacies de la métropole Lilloise.
- **Journée** sur "les troubles neuropsychologiques et leur traduction en matière de handicap" (29 janvier)

- Mise en place par la Direction régionale de la protection judiciaire de la jeunesse d'un comité de pilotage régional des centres éducatifs renforcés. Jean-Paul Orient est convié à la première réunion le 11 février.
- Une contribution du CREAI est apportée à la concertation départementale sur le handicap organisée à Lille et Arras sur le thème de la réforme de la loi de 75 en faveur des personnes handicapées.
- Etude des dossiers des jeunes accueillis à l'IR de Tressin sous l'angle de leur orientation CDES, à la demande de l'association.
- Evaluation du dispositif "Réseau de Morbecque" (GAP).
- Avec le Groupement régional des IR, réalisation et diffusion d'une plaquette "Troubles du comportement, comment réussir une orientation difficile ".
- **Réalisation, dans le cadre d'une action PRS,** et diffusion d'un dépliant sur les troubles de la communication du jeune enfant dans les pharmacies.
- Accompagnement aux travaux du Schéma enfance handicapée du Nord
- Journées d'études
 - "Le vieillissement des personnes handicapées" (14 janvier)
- "Le projet d'accompagnement pour la personne porteuse d'un polyhandicap" (16 janvier)
- "Violence et suicide détruire et construire" (5 février)
- "Le thème "handicap : partage ma vie", rencontre citoyenne autour du handicap" (7 mars)
- "Le projet individuel" (25 mars)
- "Les troubles du comportement" (8 avril)
- "Le thème "petit polyhandicapé deviendra grand" (4 décembre)

2004

- Colloque national ANCREAI (au Nouveau siècle de Lille) "Foyers de vie Lieux de cultures. L'accès des résidants à l'art, au sport et aux loisirs". (26-27 février)
- **Journée d'étude :** "Les personnes handicapées psychiques dans la cité" avec l'Unafam (15 mars)
- **Principales études réalisées :**
- Opportunité et faisabilité d'une Maison verte à Béthune,
- Evaluation des pratiques en AEMO dans le Pas-de-Calais Mesures en attente, contenu des mesures, fonctionnement des services, partenariat, à la demande de la DRPJJ et du Conseil général,
- Enquête nationale sur les trajectoires CDES, à la demande de la DRESS, avec l'ANCREAI.

■ Journées :

- "Polyhandicap et questions éthique" avec le Collectif Polyhandicap Nord/Pas-de-Calais (14 janvier, à Lille).
- "Traumatisme crânien et communication" avec le Réseau des Traumatisés Crâniens (18 mars, à Bailleul).
- "Les 40 ans du CREAI " (18 octobre, à Lille).
- "Evolution réglementaire au regard du polyhandicap" avec le collectif polyhandicap (10 novembre, à Féchain).
- "Les nouveaux contrats, les prestations d'évaluation, la validation des acquis" avec l'ANPE (28 novembre, à Lille).
- "Le menu en question dans les MAS/FAM" (8 décembre, à Raimbeaucourt)
- 105 avis techniques réalisés, réalisation d'une grille d'analyse des dossiers CROSMS.

■ Création du réseau Synapse

■ Etudes réalisées :

- Enquête nationale sur les trajectoires CDES (suite et fin)
- 2 études pour la DGAS :
 - → "Les services ou dispositifs de soutien à la vie à domicile des personnes handicapées". Définir la méthode pour recueillir des informations nécessaires à la construction d'un outil d'information.
 - → "Etude méthodologique sur la mesure et l'analyse des besoins des personnes atteintes d'autisme et de troubles envahissants du développement".

2006

■ Par arrêté préfectoral en date du 31 juillet 2006, J.P. Orient est nommé administrateur provisoire pour la gestion du CHRS "Arc-en-ciel" de Dunkerque. Le 31 octobre, de la même année, un nouvel arrêté prononce la fermeture totale et définitive de ce CHRS géré par l'Association chrétienne de réadaptation, sis 1945 av de Petite-Synthe à Dunkerque. La mission se terminera le 31 janvier 2007.

■ Aide à la construction de projet :

- Pour le groupe Hopale avec un projet de création de MAS
- Pour l'AFEJI et son projet de modernisation de l'IME d'Houplines en vue de l'intégration d'une section autisme
- Pour l'association Cazin-Perrochaud et la MECS La Forestière de Baincthun
- Pour l'EPDAEAH et l'IME de Bouvigny Boyeffles.

■ Avec l'ANCREAI, deux études nationales sont engagées :

- "Besoins de coordination des services à domicile pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap". Objectifs :
 - → Besoins et attentes de soutien de la vie à domicile des personnes en situation de handicap et de leurs aidants".
 - → Compensation et actes essentiels de la vie : quelles prestations des services à domicile, quelle réorganisation de l'offre entre services à domicile et services à la personne".
- Mise en place d'une commission sur le "vieillissement des personnes handicapées".
- Animation sous l'égide du Conseil général et de la DDASS du Pas-de-Calais d'un réseau de gestionnaire d'accueil temporaire afin de promouvoir leur développement et leur structuration.
- Accompagnement de l'association SOS Villages d'enfants Nord/Pas-de-Calais dans l'élaboration et l'organisation d'une table ronde régionale visant la préparation du colloque national dont le thème retenu est "La fratrie, au risque du placement...".

- Journée régionale MAS/FAM sur le thème "L'accompagnement de fin de vie des personnes en situation de handicap et la démarche des soins palliatifs en institution spécialisée"
- Journée régionale avec le réseau traumatisé crânien sur le thème "conduite automobile et traumatismes crâniens".

■ Formation à l'évaluation des pratiques (Pericles)

- SASAH Le Fanal et Foyer Rosette de Mey à Le Cateau
- Foyer de vie à Landas

2007

■ Journées :

- "La personne polyhandicapée, quel projet de vie sur quels lieux de vie ? Les enjeux de l'accompagnement à domicile" avec le collectif polyhandicap (5 avril à Harnes)
- "Prévention de la délinquance ou/et protection de l'enfance : deux lois pour deux objectifs politiques légitimes" avec J.P. Rosenczveig (11 juin à Lille)
- "La dénutrition chez la personne en situation de polyhandicap", avec le groupement MAS/FAM (25 septembre à Lille), suivi de la mise en place d'un stage de formation sur la diététique.
- "La reconnaissance du handicap de la personne traumatisée crânienne", avec le Réseau Traumatisés Crâniens (30 mars à Evin Malmaison)
- Animation du réseau de promotion de l'accueil temporaire dans le Pas-de-Calais.
- Mise en place d'une veille autisme.

■ Etudes réalisées :

- "Les services à domicile", avec l'ANCREAI,
- "La parentalité", pour la mairie de Lomme
- "Repérage et identification des enfants présentant des troubles neuropsychologiques", CREAI/SYNAPSE
- "Recensement des enfants et adultes atteint d'autismes dans la région Nord/Pas-de-Calais et la Belgique", CREAI/Centre régional autismes
- 85 avis techniques réalisés.
- Conseils auprès de : MECS de Baincthun, MAS de Ghyvelde, IME de Bouvigny.
- Formation à "l'évaluation des pratiques" : SAVD R'Eveil, Foyer de vie Landas, Les établissements et services de la Fondation Hopale, de l'ASRL.

2008

■ Journées :

- "La spécialisation et la médicalisation des MAS et des FAM au défi de la bientraitance et des soins palliatifs" avec le CREAI Pays de Loire (13 et 14 mai à Lille)
- "L'enfant traumatisé crânien : de la petite enfance à la formation professionnelle" avec le Réseau traumatisés crâniens (28 mars à Zuydcoote)
- "Maladies psychiques et isolement : quelle accessibilité pour les personnes en situation de handicap psychique" avec l'UNAFAM (31 mars à Lille)
- "Echange d'ingéniosités développées dans l'accompagnement des personnes polyhandicapées" avec le collectif polyhandicap (18 novembre à Loos)
- Poursuite de la veille autisme.
- Co-animation de deux des quatre groupes du CTRA
 - continuité, développement et diversification de l'offre de service,
 - continuité et qualité des parcours.
- Dans le cadre du PRSP projet et mise en place d'une formation-action «Adolescence difficile Accompagnement partagé».

■ Le CIS a intégré un Groupe Handicap sensoriel du schéma départemental enfants et adolescents du Nord 2009-2011.

■ Etudes réalisés :

- "Expertise sur la place des bénévoles dans les maisons de quartiers" pour l'Association Villenvie, St Pol sur mer
- "Troubles des apprentissages" rapport finalisé en mai 2008
- "Etat des lieux régional des dispositifs d'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique" pour la DRASS, rapport finalisé en décembre 2008.
- "Services à domicile" avec l'ANCREAI
- « Méthode d'observation et de relevé des structures en tant qu'offres de réponses aux personnes avec autisme / trouble envahissant du développement » avec l'ANCREAI

■ 84 avis techniques réalisés

■ Conseils auprès de : SIVOM Béthune, IME Bouvigny-Boyeffles, Association 8ème jour, Fondation Hopale.

■ Formations:

- "Formation à l'évaluation des pratiques : Fondation Hopale (IEM, FAM, MAS, UEROS, ESAT), Croix Rouge Française (Saint Jans Cappel), SAVD R'EVEIL Lille, ASRL (22 établissements et services).
- Formation diététique "L'alimentation des personnes en situation de polyhandicap et des personnes âgées"
- Formation Autisme (Centre ressources autismes) : "Actualiser ses connaissances pour adapter la prise en charge des jeunes présentant des T.E.D." & "Approfondir ses connaissances pour améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes avec autisme"
- Accueil temporaire, mise en place d'une formation action relative aux nouvelles formes d'accompagnement

2009

■ Journées :

- "Vie de couple et sexualité de la personne traumatisée crânienne" avec le Réseau traumatisés crâniens (10 avril)
- "Handicap psychique : Quels logements adaptés et accompagnés ? avec l'UNAFAM (18 mars à Villeneuve d'Ascq)
- "Les recommandations de l'ANESM des repères pour l'évaluation" journée interrégionale Nord/Pas-de-Calais, Picardie, Haute Normandie (23 novembre à Lille)
- "L'effectivité de la convention des droits de l'enfant" avec l'ENPJJ et Lille2 (3 & 4 décembre)

Poursuite de la co-animation de deux des quatre groupes du CTRA

- continuité, développement et diversification de l'offre de service,
- continuité et qualité des parcours.
- Restitution des travaux en juin 2009
- Référentiel de l'accueil temporaire dans le Pas-de-Calais (à la demande de CNSA, CG 62 et DDASS 62, avec l'appui universitaire, participation CREAI Centre et Bretagne).
- Dans le cadre du PRSP formation-action «Adolescence difficile Accompagnement partagé».
- Participation au groupe de travail santé mentale de la conférence régionale de santé.
- Participation aux groupes de travail des différents schémas départementaux et régionaux.
- **CRCSMS**: groupe de travail sur l'articulation sanitaire/social.
- CNSA : participation ateliers sur l'offre médico-sociale à destination des personnes handicapées vieillissantes

■ **Groupement MAS/FAM**: mise en place de trois commissions thématiques sur: l'évolution des pratiques et des métiers, le vieillissement, handicap mental et sexualité; mise en place de deux sessions d'information: « Questions de droit ». A partir de questionnements soulevés dans le cadre du groupement MAS/FAM, mise en place d'une « Commission vieillissement » ouverte à l'ensemble des établissements et services

■ Etudes réalisées

- Etude qualitative sur l'"intervention des CAMSP dans différents contextes sanitaires, sociaux et médico-sociaux" à la demande de la CNSA et avec le pilotage du CREAI Rhône Alpes.
- En partenariat avec le CRA, conception d'une étude régionale réalisée par la Fédération de recherche en santé mentale concernant une "recension des pratiques de diagnostic"
- Etude sur "les besoins en formation et en accompagnement des aidants naturels de personnes polyhandicapées", à la demande de la DRASS et du conseil régional

■ 135 avis techniques réalisés

■ **Conseils** à : 8^{ème} jour, Chiens guides d'aveugle, Camsp Caudry, Acces, CAMSP Aulnoye-Aymeries, Foyer de vie de Bondues... Diagnostic partagé à Vie active.

■ Formations :

- "Formation à l'évaluation des pratiques : interventions auprès de 23 établissements
- Formations "L'alimentation des personnes en situation de polyhandicap" et "L'alimentation des personnes âgées" : Formations en Inter (2 stages) et en Intra (2 stages)
- Formations Autisme (Centre ressources autismes) : "Actualiser ses connaissances pour améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes avec autisme", "Education des personnes avec autisme méthode TEACH", "Modalités de l'intervention précoce en autisme", "Gestion des troubles graves du comportement" + 5 formations en Intra.
- Formation en intra sur « La dimension interculturelle dans l'accompagnement »

2010

■ Journées :

- "Le paysage a changé qu'en est-il de nos pratiques ?" avec l'APEI de Dunkerque (9 mars à Grande Synthe)
- "Vivre et grandir polyhandicapé" présentation de l'ouvrage réalisé par le Collectif polyhandicap (29 mars à Loos)
- "Quelle place pour les personnes en situation de handicap psychique ? Le logement, un véritable enjeu de santé. Pour une logique de parcours" avec l'UNAFAM (20 mai à Lille)
- "Reconnaître et comprendre les situations de handicap" avec l'ENPJJ (28 juin à Roubaix)
- "Journée CAMSP" préparation des rencontres des CAMSP et présentation de l'étude menée dans le Nord dans le cadre de l'étude nationale (28 juillet à Lille)
- Participation aux journées nationales MAS FAM, animation d'un atelier sur « Autonomie et dépendance »
- Référentiel de l'accueil temporaire dans le Pas-de-Calais (à la demande de CNSA, CG 62 et DDASS 62, avec l'appui universitaire, participation CREAI Centre et Bretagne), poursuite de l'action.
- Dans le cadre du PRSP formation-action «Adolescence difficile Accompagnement partagé», poursuite de l'action
- Participation au groupe de travail santé mentale de la conférence régionale de santé.
- Participation aux groupes de travail des différents schémas départementaux et régionaux.

- **Groupement MAS/FAM**: poursuite du groupe de travail pour l'organisation d'une journée d'étude sur « handicap mental et sexualité »
- Poursuite de l'animation de la Commission Vieillissement, mise en place d'une étude sur l'accompagnement institutionnel du vieillissement et l'évolution des parcours de vie
- Mise en place d'un groupe de travail sur « la collaboration entre familles et professionnels » avec le Collectif Polyhandicap

■ Etudes réalisées

- Accompagnement à la réalisation de l'analyse des besoins sociaux à la demande du CCAS de Lambersart
- Majeurs protégés, éclairage global sur la question de la protection juridique
- Etude sur "les besoins d'accompagnement des aidants naturels de personnes polyhandicapées", à la demande de la DRASS et du conseil régional, poursuite de l'étude et restitution des travaux en juin 2010.
- Etude sur "les besoins d'accompagnement des aidants naturels de personnes polyhandicapées", à la demande de la DRASS et du conseil régional
- Participation à la recherche sur l'aide et/ou service à domicile aux personnes dépendantes, âgées ou handicapées dans le cadre du Pôle 3R
- Enquête sur les projets culturels dans les structures sociales et médico-sociales du Nord-Pas-de-Calais

■ 112 avis techniques réalisés

■ Conseils à : SPRN, La Borie, Ecla, Fondation Warein, APF, ASRL, Vie active...

■ Formations

- "L'alimentation des personnes en situation de polyhandicap" et "...des personnes âgées" : Formations en Inter (2 stages) et en Intra (5 stages)
- Autisme (Centre ressources autismes) : "Asperger et autisme de haut niveau", "Evaluation des personnes avec autisme (méthode Teach)" (2 stages).
- Référentiel de l'accueil temporaire (1 stage)
- CNFPT pour la MDPH sur « L'accueil des personnes handicapées » (3 stages).
- Interventions sur le handicap en universités et en centres de formation de soins infirmiers

2011

Animations

- Animation du groupement MAS FAM
- Animation du Centre Information Surdité
- Mise en place de groupes sur la protection juridique
- Création de l'espace ressources sur la protection juridique
- Animation de la Commission Vieillissement

■ Participation au Collectif polyhandicap

■ Formations

- Formation « Troubles psychiques : comprendre pour mieux agir » (5 groupes)
- Formation en partenariat avec le CREAI de Nantes « Créer, gérer, animer une MAS, un FAM »
- Formation CNFPT: « Accès aux droits des personnes handicapées », « Loi du 11 février 2005 »
- Formation « Prise en charge des personnes polyhandicapées et relations avec les familles » (4 groupes)
- Formation « Alimentation des personnes en situation de polyhandicap »
- Formation action : adolescence complexe, accompagnements partagés
- Formation « La PCH et les services d'aide à domicile »
- Interventions sur le handicap en universités
- Analyse des besoins sociaux (CCAS Lambersart)

Journées

- Appui technique Journée régionale avec le Réseau Traumatisés Crâniens 59/62 sur le thème "Structure et services pour personnes traumatisées crâniennes, quelles articulations?"
- Journée d'étude du Groupement MAS-FAM : « La sexualité en MAS et FAM : expressions, questionnements... et si on en parlait ? »
- Avec le Collectif Polyhandicap, journée d'étude : « Familles et professionnels : quelles relations construire ? Entre le dire et le faire »

■ Etudes

- Etude SAVS dans le Nord (volet 1)
- Comparaison nationale des schémas départementaux d'organisation sociale / Volet handicap - ANCREAI
- Participation à la CRSA : Commission permanente, comité scientifique, commission offre de soins et commission offre médico-sociale

■ Participation aux groupes de travail de l'ARS

- Accès aux soins
- Mortalité évitable
- Santé mentale
- Diagnostic du polyhandicap sur la métropole lilloise
- Petite enfance
- Projet SROSMS
- Soins palliatifs
- **Diverses missions de conseils techniques** auprès d'associations ou établissements du secteur social et médico-social.

2012

Animations

- Animation du groupement MAS FAM, mise en place d'un groupe de travail sur l'accès aux soins
- Animation du Centre Information Surdité
- Mise en place des groupes sur la protection juridique
- · Création du groupe régional de réflexion éthique sur les majeurs protégés
- Animation de la Commission Vieillissement
- Participation au réseau Accueil temporaire du Pas-de-Calais

■ Formations

- Formation action : adolescence complexe, accompagnements partagés
- Accompagnement à l'évaluation interne
- Formation sur la participation des usagers et le travail social
- Formation « Troubles psychiques : comprendre pour mieux agir »
- Co-animation de 4 sessions de formation : Promotion de la santé et handicap

Etudes

- Etude « Vivre une mesure de protection juridique »
- Soutien à l'université Lille 3 pour l'étude « La prise en charge familiale des majeurs protégés en région Nord-Pas-de-Calais : regards croisés de différents acteurs »
- Etude « Accompagner le vieillissement » avec la commission vieillissement et en partenariat avec l'IRTS

Journées

- Participation aux Biennales de l'imaginaire social
- Appui technique à la Journée régionale avec le Réseau Traumatisés Crâniens 59/62 sur le thème « Transition adolescence adulte pour la personne cérébrolésée »
- Journée d'étude régionale sur Handicap et vieillissement
- Intervention sur le vieillissement dans le cadre des Journées nationales MAS-FAM
- Participation au Collectif polyhandicap journée régionale « Les soins à la personne polyhandicapée dans un projet de vie »

■ Participation groupes de travail

- CG62 : Comité de suivi du schéma Enfance Famille
- CG59 : Comité technique partenarial schéma jeunesse Enfance Famille et à l'observatoire de l'enfance en danger
- DRJSCS: Participation au groupe diagnostic de territoire
- ARS: Commission permanente de la CRSA, commission offre médico-sociale, commission régionale santé mentale, comité de suivi du SROSMS
- Participation aux groupes de travail de l'ARS :
- Prévention en santé mentale et facteurs de risque
- Soins palliatifs
- Participation à la recommandation de l'ANESM « Participation des personnes protégées dans la mise en œuvre des mesures de protection juridique ».
- **Diverses missions de conseils techniques** auprès d'associations ou établissements du secteur social et médico-social.

2013

Animations

- Animation du groupement MAS FAM
- Poursuite des groupes sur la protection juridique
- · Poursuite du groupe régional de réflexion éthique sur les majeurs protégés
- Création du site internet de l'espace ressources sur la protection juridique
- Participation au réseau Accueil temporaire du Pas-de-Calais
- Fin du Centre Information Surdité

Journées

- Appui logistique à la journée du réseau Traumatisés crâniens RTC/AVC 59/62 « Lésion cérébrale et insertion professionnelle – particularités de troubles cognitifs et comportementaux »
- Aide à l'organisation et intervention lors de la journée du Syndicat du Montreuillois sur le vieillissement des personnes en situation de handicap
- Participation au Collectif polyhandicap journée régionale « Enfants, adolescents, adultes polyhandicapés : quelles transitions ? »

■ Etudes

- Etude ONED « La place des familles et des enfants pris en charge au titre de la protection de l'enfance : entre discours et réalités »
- Etude SAVS dans le Nord (volet 2)
- Comparaison nationale des schémas départementaux et régionaux d'organisation sociale / Volet gérontologique ANCREAI

■ Formations

- Formation action : adolescence complexe, accompagnements partagés
- Formation « Troubles psychiques : comprendre pour mieux agir »
- Formations en intra : « la coordination des éducateurs spécialisés », « l'alimentation des personnes en situation de polyhandicap », « l'alimentation des personnes âgées », « mise en place des unités d'enseignement dans les IME », formations à l'évaluation interne
- Participation à la recommandation de bonnes pratiques de l'ANESM sur la « qualité de vie en MAS FAM »

■ Participation ARS

- Commission appel à projet dispositif expérimental autisme
- CRSA : commission permanente plénière, commission spécialisée médico-sociale, et offre de soins
- Comité de suivi santé mentale
- Comité de suivi PRAPS
- Comité de suivi du SROSMS
- Comité de pilotage programme régional autisme

- Groupe de travail articulation pédopsychiatrie et psychiatrie générale
- Participation au Comité de suivi du schéma Enfance Famille (Département du Nord)
- Participation groupes de travail du Département du Pas-de-Calais
- Comité de suivi du schéma enfance famille
- Observatoire départemental protection de l'enfance
- Comité de suivi de schéma autonomie
- Participation au groupe de travail sur le cahier des charges des unités dédiées pour personnes handicapées âgées en EHPAD
- Participation au groupe de travail de M. Gohet sur l'avancée en âge des personnes handicapées (DGAS)
- **Diverses missions de conseils techniques** auprès d'associations ou établissements du secteur social et médico-social.

Animations

- Animation du groupement MAS FAM
- Animation des groupes sur la protection juridique
- Animation du groupe régional de réflexion éthique sur les majeurs protégés
- Participation au Collectif polyhandicap
- Création de l'onglet Usager sur l'espace ressource
- Signature de la Charte régionale des acteurs de la surdité
- Co-animation avec l'Agefiph du groupe de travail sur insertion professionnelle des personnes avec autismes (ARS)
- Participation au réseau Accueil temporaire du Pas-de-Calais
- Avec l'ARS, le CG 62 et l'ANAP, travail sur le parcours de santé des personnes ayant des troubles psychiques

■ Etudes

- Les dispositifs de formation pour les jeunes en situation de handicap de 16 ans et plus en région Nord-Pas-de-Calais
- Etat des lieux régional de l'attribution de l'AAH (DRJSCS)
- « L'avancée en âge des personnes en situation de handicap : une vieillesse à inventer ? » (ARS / DRJSCS, en partenariat avec l'ICL)
- « La dimension des soins dans les Maisons d'accueil spécialisées et les foyers d'accueil médicalisés de la région Nord-Pas-de-Calais » avec le groupement régional des MAS et FAM
- Etude « La communication en MAS et en FAM : recueil d'outils, de supports et de moyens de communication alternative et augmentée »
- Etude sur les Maisons d'accueil temporaire en région Nord-Pas-de-Calais (ARS)

■ Formations

- Formation action : adolescence complexe, accompagnements partagés
- Formation CNFPT: Participation des usagers et travail social
- Formation « Troubles psychiques : comprendre pour mieux agir »
- Formation à l'évaluation interne
- Formations en intra : « l'alimentation des personnes âgées », «sensibilisation à la méthode TEACCH », « la fonction de coordination des référents éducatifs », « l'alimentation des personnes en situation de polyhandicap », « Des menus adaptés en MAS », « L'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité à la fin de vie »

Journées

• Avec le groupement MAS FAM : Rencontre entre le secteur médico-social et le secteur sanitaire sur « la dimension des soins en MAS et en FAM »

- Appui logistique à la journée de l'ARP 59/62 pour la journée « Comment prendre en compte les troubles visuels et auditifs chez la personne polyhandicapée »
- Appui logistique à la journée du réseau Traumatisés crâniens RTC/AVC 59/62
 « Cérébrolésions acquises chez l'adulte : du bouleversement psychique aux tentatives de reconstruction »
- Participation à la journée de rencontre des partenaires de la FIRAH
- Participation aux demi-journées de promotion et accompagnement à la contractualisation et à la réalisation d'évaluation externe auprès d'ESSMS (ANESM / ANCREAI)
- Participation au colloque des 50 ans des CREAI : Les CREAI co-constructeurs d'une nouvelle action sociale
- Appui logistique pour le Forum régional de la Conférence nationale du handicap, Les Halls de La Filature, Saint-André

■ Participation groupes de travail du Département du Pas-de-Calais

- Appui à l'élaboration du cahier des charges SAVS / SAMSAH
- Participation au groupe de travail sur l'expérimentation des unités dédiées pour personnes handicapées âgées en EHPAD

■ Participation groupes de travail ARS

- Participation et soutien logistique aux groupes de travail pour l'élaboration du programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes en situation de handicap
- CRSA plénière, commission spécialisée médico-sociale, commission organisation des soins
- Comité de suivi du programme régional santé mentale
- Participation au tour de France autisme à la demande du Ministère
- **Diverses missions de conseils techniques** auprès d'associations ou établissements du secteur social et médico-social.

2015

Animations

- Animation du groupement MAS/FAM. Mise en place d'un groupe de travail pour l'organisation en 2016 d'une journée régionale de formation sur la communication.
- Animation des groupes sur la protection juridique : associations mandataires, préposés d'établissements, MJPM individuels et groupe éthique
- Création d'un document d'information destiné aux parents dont les enfants ont un diagnostic avéré de déficience auditive latérale ou bilatérale (avec les acteurs de la surdité)
- Le CREAI devient membre de l'Espace Régional de Réflexion Ethique
- Appui à la DRJSCS pour favoriser l'accès du service civique aux jeunes en situation de handicap.

Etudes

- "Les besoins en santé et l'accès aux soins et à la prévention des personnes en situation de handicap vivant à domicile" (ARS)
- "Le service régional d'information et de soutien aux tuteurs familiaux du Nord Pasde-Calais" (SRISTF)
- Bilan du schéma régional des Mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales 2010-2014

Journées

• Participation à la demi-journée de restitution de l'étude « L'avancée en âge des personnes en situation de handicap : une vieillesse à inventer ? »

■ Formations

- « Troubles psychiques : comprendre pour mieux agir »
 - Formation action « Adolescences complexes, accompagnements partagés »

- Formations en intra : « l'alimentation des personnes en situation de handicap », « sensibilisation à l'éducation sociale, affective et sexuelle »
- « Souffrance psychique, repérage des situations de crises suicidaires »
- Avec l'URIOPSS, formations croisées « Hospitalisation à domicile et établissements médicosociaux » (ARS)
- Groupes d'analyse des pratiques professionnelles (CD 59)

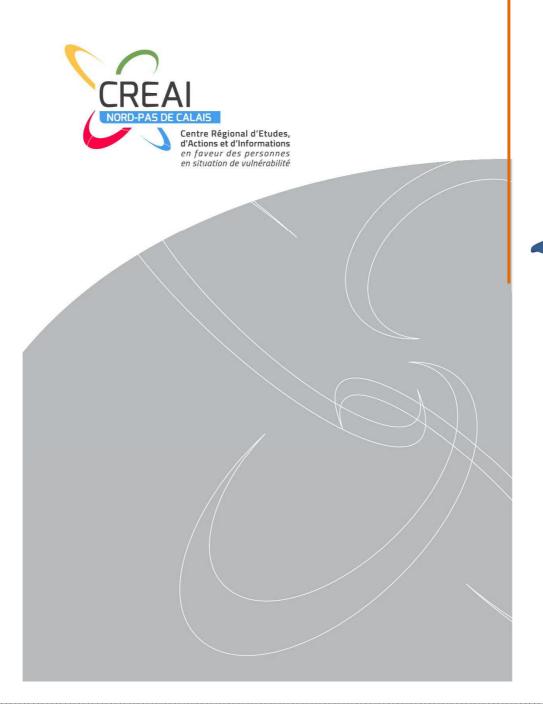
■ Participations

- CRSA plénière
- CRSA commission d'appel à projets
- Commission spécialisée d'offre médicosociale
- Commission spécialisée de l'organisation des soins
- Comité de suivi du programme régional de santé mentale

Au national

- Participation à l'audition de l'ANCREAI à l'Assemblée Nationale par Mr CORDERY, député et rapporteur budgétaire sur le programme Handicap Dépendance, sur la question de l'hébergement des personnes handicapées vieillissantes
- **Diverses missions de conseils techniques** auprès d'associations ou établissements du secteur social et médico-social.

**



Arrêté du 22 janvier 1964

Ministère de la Santé Publique et de la Population

République Française

Direction Générale de la Population et de l'Action Sociale

Sous-Direction de l'Aide Sociale et de l'Enfance

7ème Bureau

ARRETE No

du 22 janvier 1964 J. O. du 11-4-64

instituant un Centre Technique National pour l'Enfance et l'Adolescence inadaptées (CTN) et de Centres Techniques Régionaux (CTR).

TITRE I - CENTRE TECHNIQUE NATIONAL

Article 1er

Il est institué auprès du ministre de la santé publique et de la population un centre technique national pour l'enfance et l'adolescence inadaptées qui fonctionne sous le régime de la loi du 1er juillet 1901.

Ses statuts sont annexés au présent arrêté.

Article 2

Il est notamment chargé, en liaison avec les centres régionaux visés à l'article 8 ci-après :

1º D'étudier les méthodes de prévention, d'observation, de soins et d'éducation spécialisés, de réadaptation, et de réinsertion sociale applicables aux différentes catégories d'enfants et d'adolescents inadaptés;

2º D'étudier la nature et les normes des différentes catégories d'établissements, organismes ou services nécessaires ;

3º De définir les méthodes les plus aptes à assurer la formation du personnel technique, et notamment des éducateurs spécialisés ;

4º De centraliser les études concernant ces divers objectifs, de constituer une documentation et d'en assurer la diffusion.

Le centre technique national donne con avis ou apporte son concours technique au ministre de la santé publique et de la population à la demande de celui-ci.

.../...

Article 3.

Le centre technique national dispose d'une équipe technique composée de divers spécialistes de l'inadaptation.

La no mination et la révocation des membres de l'équipe technique et du directeur général du centre national doivent être approuvées par le ministre de la santé publique et de la population.

Article 4.

Le centre technique national est administré par un conseil composé de membres élus par l'assemblée générale parmi ses adhérents et de membres nommés par le ministre de la santé publique et de la population.

Article 5.

Un représentant du ministre de la santé publique et de la population assiste, en qualité de commissaire du Gouvernement, aux séances du conseil d'administration du centre national. Il reçoit communication dans un délai de quinze jours des procès-verbaux retraçant les délibérations du conseil d'administration.

Le ministre de la santé publique et de la population peut, dans un délai maximum de quinze jours à compter de la date de réception des procès-verbaux, annuler les décisions qui lui paraîtraient contraire à la loi ou de nature à compromettre l'áquilibre financier du centre national.

Article 6.

Le budget du centre national n'est exécutoire qu'après approbation du ministre de la santé publique et de la population.

En recettes, le budget comprend notamment :

- 1º Les cotisations des adhérents ;
- 2º Les subventions du ministère de la santé publique et de la population ;
- 3º Toutes autres recettes légalement autorisées.

Article 7.

Si le centre technique national ne remplit pas les missions prévues à l'article 2 ci-dessus, et si le ministre ne lui reconnaît plus la qualité de centre technique national, ses biens acquis au moyen de subvention ou obtenus en qualité de centre technique national reviennent à l'Etat ou sont transmis avec l'approbation du ministre de la santé publique et de la population à la personne morale privée ou publique qui sera instituée pour assurer les missions du centre technique national.

Article 8.

Dans chaque circonscription régionale, le ministre de la santé publique et de la population agrée, par voie d'arrêté, un centre régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptée, qui fonctionne sous le régime de la loi du 1er juillet 1901.

Le ministre de la santé publique et de la population peut agréer en tant que centre régional l'association régionale pour la sauvegarde de l'enfance et l'adolescence de la circonscription considérée qui en aurait présenté la demande.

Dans ce cas, le centre régional se substitue ipso facto à l'association régionale dans les conventions passées par celle-ci jusqu'à l'intervention de nouvelles conventions.

Article 9.

Pour pouvoir bénéficier de l'agrément et des avantages financiers qui lui sont attachés, les statuts du centre régional doivent être conformes aux statuts types annexés au présent arrêté.

La modification des statuts ne peut se faire sans l'autorisation du ministre de la santé publique et de la population.

Article 10.

Le centre régional et chargé d'exercer un rôle général d'animation, d'information et de propagande en matière de prévention, d'observation, de soins et d'éducation spécialisés, de réadaptation et de réinsertion sociale concernant les enfants et adolescents inadaptés de toutes catégories. Il facilite les liaisons entre les diverses personnes physiques et morales intéressées. Il contribue à promouvoir la formation des personnels spécialisés nécessaires.

Article 11.

Le centre régional peut, à la demande de l'inspecteur divisionnaire de la population et de l'action sociale, être chargé notamment de :

- 1º Créer, gérer ou faire gérer des établissements, organismes ou services pour des catégories et dans des localités où aura été constatée une déficience de l'équipement public ou privé existant;
- 2º Assurer la formation de personnels spécialisés, notamment en créant des écoles d'éducateurs spécialisés;
- 3º Assister sur le plan technique les directeurs départementaux de la population et de l'action sociale dans l'exercice de leurs pouvoirs de contrôle des établissements d'onfants inadaptés.

.../...

Article 12.

Le centre régional donne see conseils techniques aux établissements publics et privés qui lui en font la demande.

Article 13.

Le centre régional dispose d'une équipe technique composée de divers spécialistes de l'inadaptation.

La no mination et la révocation des membres de l'équipe technique régionale sont soumises à l'approbation de l'inspecteur divisionnaire de la population et de l'action sociale, qui prend l'avis préalable du centre national.

Article 14.

Le centre régional a compétence pour gérer et créer des établissements, organismes ou services pour inadaptés.

Article 15.

Le centre régional est administré par un conseil composé de membres élus par l'assemblée générale en son sein et de membres désignés par l'inspecteur divisionnaire de la population et de l'action sociale.

La nomination et la révocation du chef des services du centre régional sont soumises à l'approbation du ministre de la santé publique et de la population.

Article 16.

Pour être exécutoire, le budget du centre régional doit être approuvé par le ministre de la santé publique et de la population.

Les documents nécessaires sont remis à l'inspecteur divisionnaire de la population et de l'action sociale, au plus tard le 1er octobre précédant le début de l'exercice. Le silence du ministre après le 1er janvier vaut l'approbation du budget proposé.

Le budget peut être établi d'office par le ministre de la santé publique et de la population si les documents ne sont pas parvenus à l'inspecteur divisionnaire de la population et de l'action sociale à la date indiquée.

Article 17.

L'inspecteur divisionnaire de la population et de l'action sociale assiste en qualité de commissaire du Goùvernement aux séances du conseil d'administration du centre régional. Les procès-verbaux des délibérations du conseil d'administration lui sont adréssés dans un délai de quinze jours.

A compter de la date de réception des procès-verbaux et dans le cas où les décisions lui paraîtraient contraires à la loi ou de nature à compromettre l'équilibre financier du centre régional, il dispose d'un délai de quinze jours pour en suspendre l'exécution et saisir le ministre aux fins d'annulation.

.../...

- 5 -

En cas de silence du ministre à l'expiration d'un délai d'un mois à compter de cette même date, la décision du conseil d'administration prend son entier effet.

Article 18.

Le retrait d'agrément est prononcé par arrêté motivé du ministre de la santé publique et de la population soit pour mauvaise gestion administrative ou financière, soit pour inexécution des têches dévolues aux centres régionaux. Le même arrêté précise quels sont les biens et le montant des ressources affectées à l'activité du centre régional qui devront transférés à l'Etat ou au centre régional nouvellement gréé.

Article 19.

L'arrêté du 14 m i 1962 est abrogé.

Ar icle 20.

La directaur gameral de la population et de l'action sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Composition du premier CA

```
P.V. A.G. 8.2.1965
                                                         - 5 -
  I) COLLEGE des PERSONNES MORALES
                      - représentés et votants : 50
                      - suffrages exprimés :
         Membres titulaires
                                                   Membres suppléants ;
                                Sont élus :
MM. ALLARD , au titre de l'A.L.E.F.P.A.
                                           50 voix -
                                                        TALLEUX - 48 voix
    CHAUVEL.
                     " Union des Cl. Prév. 47 voix -
                                                        DOOGHE - 49 voix
    DOUSSOT.
                     " Société Patronage 49 voix -
                                                       BIRETTE - 49 voix
    FAIRISE.
                     " As. des Flandres 50 voix -
                                                       CHEVALIER- 50 voix
    FONTAINE.
                     Communautés d'enfants 49 voix -
                                                       DEWITTE - 49 voix
                     " UDAF Pas-dc-Calais 49 voix -
    GALLET,
                                                       DUPONT - 49 voix
                     " A.P.F. (Délég.Rl) 50 voix -
    GRAFTEAUX,
                                                       GHESQUIERE- 50 voix
                                                        BACROT
   LEFEBVRE.
                     " As. Le Gîte
                                          49 voix -
                                                       WIART
                                                                - 49 voix
   LE MARC ! HADOUR
                     " As.Dle Sce Sl Spéc.50 voix -
                                                       BOEUF
                                                                - 50 voix
   LUSSIEZ
                     Inst.Dép. Ronchin
                                          50 voix -
                                                       BERNARD - 50 voix
   MOTTE Didier "
                     " As.Dle Nd, S.E.A. 50 voix -
                                                       ROUSSEL - 50 voix
   POT (Mr)
                     " U.D.A.P.E.I. PdC 47 voix -
                                                       POT (Mme)- 48 voix
   Supér.B.P. Loos
                        BON PASTEUR
                                          47 voix -
                                                       Sup.BP Marcq 49 voix
   TAMBOISE
                     " U.D.A.P.E.I. Nord 50 voix -
                                                       HARLE
                                                                - 46 voix
   TIRLOY
                     " Féd.Ets Hospital: _ .50 voix -
                                                       STAQUET - 50 voix.
     quatre voix se sont portées sur le nom de Monsieur STIEVENARD, comme
     membre suppléant.
II) COLLEGE des PERSONNES PHYSIQUES
                    - présents : 36
                    - suffrages exprimés : 36
                              Sont élus :
MM.le Professeur CHRISTIAENS - 36 voix - Conseiller Rébional de Pédiatrie
  FROMONT
                              - 36 voix - Dr Centre Formation Maîtres E.I.
  GUILBERT (Docteur)
                              - 36 voix - Médecin-chef de l'H.P. Armentières
  HANCART
            (Melle)
                              - 36 voix - As.-chef Dle - service Hygiène Mle.
  SALMON
            (Docteur)
                              - 35 voix - Médecin-Conseil Caisse Rle Sté Sle.
```

Note de service du 13 janvier 1984

CF/ND

REPUBLIQUE FRANCAISE

INISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

n: 84-1

MINISTERE DE LA JUSTICE

Paris, le 13 janvier 1984

Le Ministre des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

à

Madame et Messieurs les Préfets, Commissaires de la République de Régions

Directions régionales des Affaires sanitaires et sociales

Madame et Messieurs les Préfets, Commissaires de la République de départements

Directions départementales des affaires sanitaires et sociales

Monsieur le Substitut du Procureur Général près la Cour d'Appel de PARIS, Commissaire du Gouvernement au CREAI de l'Ile de France

Madame et Messieurs les délégués régionaux de l'Education surveillée

Messieurs les Directeurs départementaux de l'Education surveillée de la région Ile de France.

OBJET: Statut des Centres régionaux pour l'enfance et l'adolescence inadaptées.

Afin de tenir compte des très larges transferts de compétence opérés en faveur des collectivités locales, des nouvelles orientations définies en ce qui concerne les personnes handicapées et inadaptées, le travail social et la vie associative et, d'une manière plus générale, des changements intervenus au cours des dernières années, une réforme du statut des Centres régionaux pour l'enfance et l'adolescence inadaptée s'impose.

Les principes directeurs de cette réforme ont été définis à partir des travaux menés par l'Inspection Générale des l'ffaires sociales et après concertation avec l'ensemble des intéressés.

La présente circulaire a pour objet de vous préciser le contenu des mesures qui ont été décidées et les modalités suivant lesquelles il vous appartient de les mettre en oeuvre.

Ces mesures concernent à la fois les missions des CREAI, leurs modalités de financement et leur gestion.

I - Les missions des C.R.E.A.I.

1.1. Les C.R.E.A.I. ont pour mission principale d'être des lieux de reprage et d'analyse des besoins et d'étude des réponses à y apporter, des lieux de rencontre et de réflexion entre les élus, les représentants des forces sociales et ceux des administrations concernées, de fournir des analyses et des avis techniques aux décideurs ainsi qu'aux gestionnaires des établissements et services.

٠/٠

Ils ont, à cet égard, un rôle important à jouer comme outil technique au service des responsables de l'élaboration et de la mise en oeuvre de la politique en faveur des personnes handicapées et inadaptées à l'échelon régional.

Il leur appartient de remplir ce rôle dans un strict respect des compétences dévolues aux organismes publics et notamment aux Directions régionales et départementales des affaires sanitaires et sociales et il incombe aux Commissaires du gouvernement d'y veiller.

1.2. Certains C.R.E.A.I. sont devenus, par la force des circonstances, gestionnaires d'un nombre parfois important d'établissements et (ou) services pour enfants et adolescents handicapés et inadaptés.

Ceci constitue une entrave à l'accomplissement de leur mission principale et il est donc indispensable d'envisager le transfert à d'autres organismes de la gestion de ces établissements et services à l'exception de celle des établissements de formation dont le statut ne pourra être définitivement fixé qu'une fois traduites en textes règlementaires les orientations de la politique de formation des travailleurs sociaux.

Je vous demande, à cet égard, de mettre en place, dans les meilleurs délais, en liaison avec les responsables des C.R.E.A.I., un groupe de travail comprenant l'ensemble des intéressés et notamment les représentants du personnel afin d'étudier les problèmes que pose le transfert de la gestion des établissements et services et les solutions qui peuvent être envisagées.

Le choix des organismes appelés à assurer cette gestion dépendra à la fois des possibilités existant sur le plan régional et de la volonté exprimée par les responsables des $C \cdot R \cdot E \cdot A \cdot I$.

Quelle que soit la nature de ces organismes, publics ou privés, la possibilité d'associer les représentants du personnel à la gestion des établissements et services devra faire l'objet d'un examen particulier.

Le transfert de la gestion des établissements et services à de nouveaux organismes ne saurait être l'occasion, par ailleurs, ni d'une réduction des effectifs de personnel ni d'un accroissement des frais de gestion. Les problèmes éventuels de reclassement des personnels feront l'objet d'une attention particulière.

Les travaux des groupes de travail devront être achevés en temps utile pour que le transfert de la gestion des établissements et services soit effectif avant la fin de l'année 1984.

1.3. La compétence des C.R.E.A.I. est actuellement limitée aux problèmes des enfants et adolescents inadaptés et handicapés. Or, il est apparu que ceux-ci ne sauraient être traités sans envisager également ceux que pose le passage de l'âge adulte et que, compte tenu de leur expérience, les C.R.E.A.I. pouvaient apporter une contribution utile à la définition et à la mise en oeuvre de la politique en faveur des personnes handicapées. Il a donc été décidé d'élargir leur mission.

Les difficultés auxquelles se heurte l'insertion sociale et professionnelle doivent normalement trouver leur solution dans le cadre de la politique générale conduite par le gouvernement dans le domaine de l'emploi, du logement, des transports, etc...

./.

C'est au sein des instances ordinaires que doivent être, en priorité, débattus les problèmes qui se posent aux personnes handicapées.

L'élargissement des missions des C.R.E.A.I. ne saurait en aucun cas aller à l'encontre de cette exigence.

II. - Le financement des C.R.E.A.I.

- 2.1. Les changements qu'il a été décidé d'apporter aux modalités actuelles de financement des C.R.E.A.I. répondent à un triple souci :
 - tirer les conséquences de la décision de transférer la gestion des établissements et services qui dépendent actuellement des C.R.E.A.I. à d'autres organismes;
 - fixer des critères objectifs pour l'octroi des subventions de l'Etat ;
 - tenir compte du transfert de compétences opéré en faveur des collectivités locales dans la conduite de la politique en faveur des personnes handicapées.
- 2.2. L'Etat, comme par le passé, contribuera aux dépenses de fonctionnement des C.R.E.A.I. La subvention allouée à chaque C.R.E.A.I. ne revêtira plus désormais le caractère d'une subvention d'équilibre. Son montant sera directement fonction de la population de la région. Il appartiend. a aux C.R.E.A.I. qui souhaiteraient accroître leurs moyens, de rechercher les ressources correspondantes au plan régional.

Dès 1983, c'est en tenant compte de la population de chaque région qu'ont été répartis les crédits de subvention dont dispose l'Etat.

Afin d'éviter toutefois que certains C.R.E.A.I. qui ont bénéficié au cours des dernières années d'une subvention supérieure à celle à laquelle ils pouvaient normalement prétendre, ne connaissent des difficultés financières insupportables, il a été décidé que l'application de la réforme serait étalée sur une période de trois ans.

Pour l'année 1984, vous serez informés, dès le vote de la Loi de Finances, du montant de la subvention allouée à chaque C.R.E.A.I. et c'est en tenant compte du montant de celle-ci qu'il vous appartiendra d'exercer votre pouvoir d'approbation du budget de l'organisme.

Les budgets des C.R.E.A.I. ne seront désormais transmis à l'administration centrale que pour information.

2.3. Comme par le passé les C.R.E.A.I. pourront bénéficier de contributions volontaires des établissements sociaux et médico-sociaux dans les limites fixées par la circulaire relative à la fixation du prix de journée pour les établissements et services de la compétence de l'Etat et dans tous les cas sous réserve de l'accord de l'autorité compétente en matière de tarification des établissements et services.

./.

2.4. Il appartiendra désormais aux C.R.E.A.I. d'élaborer chaque année un programme d'activité et d'en rechercher le financement à l'échelon départemental, régional ou national.

Dès lors qu'un projet particulier élaboré par le C.R.E.A.I. vous semblerait justifier une aide financière de l'Etat, il vous appartiendra de me l'adresser accompagné d'un avis circonstancié de votre part.

La réalisation de ce projet pourra éventuellement faire l'objet d'une convention particulière entre le Ministère des Affaires sociales et de la Solidarité Nationale et le C.R.E.A.I. concerné.

Les financements accordés pour la réalisation de projets particuliers, en pourront en aucun cas être reconduits au-delà de la durée de réalisation des projets acceptés.

2.5. Dès lors que les C.R.E.A.I. seraient appelés à fournir des prestations techniques aux établissements, il appartiendra aux établissements qui en bénéficieront d'en assurer le financement. S'agissant d'établissements financés par une collectivité publique ou par l'assurance maladie il appartiendra au cas par cas à l'autorité de tutelle d'apprécier le bienfondé du recours au C.R.E.A.I., le coût des prestations fournies et l'opportunité d'inclure ce coût dans les dépenses de fonctionnement de l'établissement.

III - La gestion des C.R.E.A.I.

Afin de tenir compte du nouveau contexte dans lequel les C.R.E.A.I. sont appelés à exercer leur mission, il a été décidé de procéder à une modification de la composition de leur conseil d'administration et d'inclure notamment des représentants des élus locaux ainsi que des organisations syndicales représentatives.

Une modification de l'arrêté du 22 janvier 1564 qui fixe les statuts des C.R.E.A.I. est actuellement à l'étude entre les différents ministères intéressés. Les changements dans les conditions de gestion des C.R.E.A.I. ne pourront intervenir qu'au terme de cette étude et une fois achevés les travaux des groupes de travail qu'il vous a été demandé ci-dessus de mettre en place.

Le Ministre des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

Pierre BEREGOVOY

Robert BADINTER

Courrier de Mr BONICEL, DRASS (1986)

25786

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

A LILLE

2 5 JUIL 1985

19....

62, Bd de Belfort 59024 LILLE CEDEX

Téléphone : 20 86 04 56

FL/AG3/YB

Le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales

à

Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptées du Nord-Pas de Calais 50, Bd de la Liberté B.P. 1035 59011 LILLE CEDEX

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que par lettre du lO Juillet 1986 reçue le 16 Juillet 1986, M. le Ministre des Affaires Sociales et de l'Emploi m'a informé que, dans le cadre budgétaire retenu pour l'exercice 1987, d'importantes économies seront pratiquées sur les dotations apportées aux centres régionaux de l'adolescence et de l'enfance inadaptées.

Afin de permettre le maintien d'une armature d'animation et d'évaluation, le Ministère envisage, plutôt que de réduire forfaitairement chaque dotation, de procéder à des regroupements interrégionaux.

Compte tenu d'une réduction estimée à 40 % des dotations d'Etat 1987 aux C.R.E.A.I. pour l'ensemble des deux régions de Picardie et du Nord-Pas de Calais, il y a lieu d'envisager les modalités d'une fédération des 2 C.R.E.A.I. concernés allant jusqu'à la fusion des 2 organismes.

Je me propose donc, en liaison avec mon collègue d'Amiens, de provoquer dès Septembre prochain une réunion de travail destinée à la préparation de la restructuration préconisée par le Ministère. Il est bien évident qu'il vous **4**\$t loisible de prendre de votre côté tous les contacts que vous jugeriez utiles à cette fin.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Régional

J.J.BONICEL

2 9 JUIL 1986

50 ans après:

les CREAI co-constructeurs d'une nouvelle action sociale
Paris – Ministère de la Santé (salle Pierre Laroque)

4 novembre 2014

DU COMITE DE LIAISON ET DE CONCERTATION (CLCC) A L'ASSOCIATION NATIONALE DES CREAI

Pierre BODINEAU

Premier président de l'ANCREAI

Professeur émérite d'histoire du droit

Introduction

Faire l'histoire de l'ANCREAI, dont nous célébrons le 25ème anniversaire – elle fut créée le 17 mars 1989 à Lille, c'est nécessairement faire aussi l'histoire des CREAI, puisqu'ils sont nés avec <u>l'arrêté ministériel du 22 janvier 1964</u>, il y a donc cinquante ans. On pourrait encore célébrer la date de 1984 ; il y a 30 ans paraissait la <u>circulaire du 13 janvier 1984</u> définissant les missions nouvelles des CREAI sans remplacer d'ailleurs l'arrêté de 1964, toujours en vigueur.

Comment oublier, enfin, que les CREAI ont pris la suite des <u>ARSEA</u> (Associations Régionales de Sauvegarde de l'Enfance et l'Adolescence) nées dans le contexte particulier de l'après-guerre, associations regroupant dans les régions d'alors les œuvres privées, les institutions, les établissements œuvrant dans le champ de l'enfance en danger ou en situation d'inadaptation ou de handicap, bien que ce mot ne soit pas alors employé.

C'est sur la base d'inspections systématiques de ces ARSEA que le Ministère de la Santé Publique et de la Population réfléchit à une nouvelle organisation : entre le « tout public » évoqué par Bernard LORY en 1963 « solution onéreuse et difficile » et la mission de service public confiée à des organismes privés, l'Etat choisit en définitive une formule mixte, pouvant assurer selon Bernard LORY « la liberté dans l'interdépendance », avec la création d'associations dépendant étroitement de l'administration.

Il s'agissait alors de créer dans chaque région « une organisation administrative solide techniquement, socialement et même politiquement » qui se voyait assigner <u>trois</u> missions principales :

- le « <u>concours technique</u> », apporté aussi bien aux organismes privés qui créent ou gèrent des établissements qu'au service de l'Etat;
- la <u>création</u> ou <u>l'accompagnement des créations</u> des établissements nécessaires dans le cadre nouveau de la planification (décrets du 2 juin 1960 sur les circonscriptions d'action régionale);
- l'exécution de la politique des pouvoirs publics dans le domaine de l'enfance et l'adolescence inadaptées.

Au terme d'une négociation difficile avec la FNAR (Fédération des ARSEA), <u>l'arrêté de 1964</u> instituait un Centre National et des Centres régionaux, associations loi de 1901 dotées de commissaires du Gouvernement (santé, justice), de statuts-types, agréées par l'Etat et sous son étroite surveillance¹.

Comme Phoenix renaissant de ses cendres, les CREAI succédèrent alors aux ARSEAI, conservant en général leur président(e), souvent des personnalités influentes comme le professeur LAFON en Languedoc Roussillon ou Germaine POINSO-CHAPUIS, ancien ministre.

Provence – Alpes Côte d'Azur – Corse.

_

Très tôt, les présidents se rencontrent régulièrement dans un Comité de Liaison et de Concertation des CREAI (<u>CLCC</u>) dont le nom dit bien l'esprit et les limites.

¹ P. BODINEAU: Du bon usage des associations par l'Etat: les débuts du CREAI. Dans C. BARRAL, F. PATERSON, H.J. STIKER, M. CHAUMIERE (dir). L'institution du handicap, le rôle des associations, Presses Universitaires Rennes 2000 p. 207-219. Sur les activités du CLCC puis de l'ANCREAI, on peut se reporter aux Archives du CREAI de Bourgogne déposées et classées aux Archives Départementales de la Côte d'Or / ADCO 125 / 256 à 265.

I - <u>Du CLCC confronté à la réforme des CREAI à la fondation d'une association</u> nationale des CREAI (1964-1995)

1) <u>Une réforme « française » trop rapide et appliquée de manière rigide</u>

Un rapport d'inspection générale menée en 1978-1979 dresse un <u>tableau critique</u> des CREAI : le reproche principal qui leur est fait porte sur le poids de la <u>gestion</u> « qui tend à envahir le champ visuel des responsables au détriment des missions spécifiques (animation, aide technique)... l'accessoire devient l'essentiel ». Trop proche de l'administration, le CREAI risque d'être contesté, accusé de « concurrence déloyale ». Le constat est juste mais la réforme est brutale et aurait gagné à être plus souple et moins rapide ; les subventions sont fortement diminuées, les CREAI doivent céder la gestion de leurs établissements à d'autres associations dans un délai très bref.

Certains CREAI disparaissent, d'autres gèrent avec difficulté leur mutation car la réforme s'accompagne d'une diminution drastique des subventions.

Un dialogue difficile s'ouvre alors entre le CLCC et les directeurs successifs de l'Action sociale, pour redéfinir le <u>rôle nouveau des CREAI</u>, une fois la transformation menée à bien par la circulaire du 13 janvier 1984. Il s'agit, dans le cadre d'un <u>groupe de travail DAS/DRASS/CREAI</u>, de « vérifier leur adéquation avec les évolutions et les besoins constatés aujourd'hui ».

Ce groupe aboutit à la conclusion que « les CREAI restent des organismes d'une utilité bien réelle dès lors qu'ils sont <u>disposés</u> à assumer pleinement leurs missions et <u>sous réserve</u> d'une relative réactualisation de celles-ci ».

Et, pour que les choses soient bien comprises, il est écrit : « l'enjeu est bien clair pour les CREAI : préserver ou <u>reconquérir</u> une légitimité, seul moyen de justifier leur pérennité ».

La balle est donc clairement dans leur camp. C'est ce qui conduit à transformer le CLCC, longtemps club de présidents où dominaient les psychiatres (le Professeur FONTAN de Lille avait quitté la présidence en 1984) en une <u>association nationale</u> dotée d'un bureau, d'un secrétariat général et qui puisse assurer une représentation efficace des <u>20</u> CREAI, présidents et directeurs, des organismes devenus très différents du fait de la réforme et de leur positionnement régional respectif.

Ainsi fut créée l'<u>ANCREAI</u> à Lille le 17 mars 1989, dont le directeur du CREAI Nord Pas de Calais Jean-Paul ORIENT assura longtemps le secrétariat général, René CLOUET, directeur du CREAI Pays de Loire étant trésorier, et dont j'assurai la présidence de 1989 à 1998, suivi par Claude MEYER (Champagne Ardenne).

2) Des missions nouvelles dans un paysage social en mutation

Le relevé de conclusions du groupe de travail avait tenté de repérer <u>l'ensemble des missions</u> à assurer par les CREAI. Il y avait les <u>fonctions historiques</u> qu'il fallait parfois repositionner :

- animation et information,
- conseil technique,
- formation, plusieurs CREAI ayant conservé au moins pour un temps, la gestion d'une école de travail social (éducateurs spécialisés, EJE, moniteurs éducateurs, assistants du travail social...).

Deux fonctions apparaissaient comme prioritaires :

A) L'observation

Les décideurs (Etat, collectivités territoriales, associations sont « demandeurs d'informations précises, exactes et cohérentes pour déterminer leurs orientations et conduire leur politique... Le besoin se fait sentir d'un lieu de rassemblement

des informations permettant de dégager des repères et des indicateurs d'<u>aide à</u> l'analyse et la décision ».

Lorsque j'ai présidé le CTNERHI, j'ai le souvenir de ce qui se passait régulièrement à l'arrivée d'un nouveau secrétaire d'Etat dont le cabinet demandait les chiffres détaillés de la population handicapée, qu'il était toujours très difficile de réunir, malgré l'existence d'outils statistiques toujours en retard d'un recensement !

On pourrait « bâtir » un <u>outil d'observation modulaire</u> avec une base minimum ouverte sur des possibilités d'extensions souples et multiples, outil valorisé par la bonne connaissance des acteurs de terrain.

B) La fonction <u>d'études</u> devait être elle aussi valorisée, ne serait-ce que par la nécessité pour les CREAI de disposer de ressources nouvelles : là encore, on comptait sur leur expérience pour étudier la pratique sociale et médico-sociale, la connaissance des populations, la méthodologie de l'analyse des besoins pour ne prendre que quelques exemples.

L'association et les CREAI devaient aussi prendre en compte l'élargissement des populations handicapées, qui n'étaient plus limitées aux enfants et aux adolescents : la plupart des CREAI modifièrent d'ailleurs le sens du sigle CREAI mais ils le firent dans le désordre : Centre Régional d'Etudes et d'Action sur le Handicap et l'Inadaptation, Centre Régional d'Etudes et d'Action pour l'Insertion). Il y avait encore des efforts à faire pour parler d'une seule voix dans l'association nationale.

Le paysage institutionnel connaissait encore <u>d'autres changements</u> : le plus important était certainement la mise en place de la <u>décentralisation</u>² qui plaçait les CREAI au cœur d'un paradoxe.

L'une des premières institutions <u>régionales</u> constatait que les politiques sociales étaient de la compétence principale des <u>Conseils Généraux</u> et l'on vit bien des Conseils Généraux faire appel, pour un premier examen de leur compétence, à des cabinets privés plutôt que de s'adresser au CREAI, suspect d'être trop liés à l'Etat; les cabinets venaient chercher les données nécessaires... auprès du CREAI et les présentaient ensuite aux élus.

Il faudrait ensuite, pour les CREAI, se faire connaître des nouveaux services départementaux, montrer leur savoir-faire pour la construction des futurs <u>schémas</u> que prévoyait les diverses lois votées dans le sillage de la décentralisation.

Avec le <u>Conseil Régional</u>, d'autres pistes de collaboration allaient se révéler, à partir des compétences régionales : formation continue, entreprises d'insertion, rapports entre travail et développement économique.

Et c'est toujours dans le cadre de la région administrative qu'étaient sont prises les décisions de création de nouveaux établissements, pour lesquelles l'avis technique des CREAI reste souvent sollicité et écouté ; c'est à ce niveau que l'on identifie les besoins et que l'on planifie les équipements collectifs nécessaires.

Il fallait que la nouvelle association nationale organise désormais des manifestations permettant de rassembler les acteurs de l'action sociale et médico-sociale. Elle le fit dès 1990 avec les premières assises de l'ANCREAI à la Baule, sur le thème « <u>De l'enfance inadaptée aux nouvelles solidarités</u> ». Dans son discours d'accueil, le président présente ces journées comme « les entretiens de Bichat du handicap » ; elles sont un succès et se tiendront régulièrement sur des thématiques particulières : les SESSAD à Orléans (1994), à

² Pierre BODINEAU et Michel VERPEAUX : Histoire de la décentralisation - Paris PUF - 2ème édition 1997

Caen (1996), axé notamment sur les « pratiques en construction » ; les foyers de vie à Dijon (1995). Ces rencontres n'ont iamais cessé depuis...

La mise en œuvre des « <u>nouvelles annexes 24</u> » donne l'occasion du premier ouvrage écrit et publié sous l'égide de l'ANCREAI³ ; rapport de synthèse écrit par Mme le Docteur Elizabeth **ZUCMAN : on** peut y mesurer la « contribution des CREAI à la mise en œuvre du changement » et y constater que les CREAI ont su dans leur majorité « occuper une position médiane, médiatrice du changement qui font d'eux un « <u>tiers intervenant</u>, garant de l'adaptabilité continue du système ».

Six ans plus tard, parait aux éditions de l'ENSP un second ouvrage sur « <u>l'observation dans le secteur médico-social : enjeux et méthodes</u> » ; œuvre de Jean-Yves BARREYRE et Jean-Philippe MARTY, sous l'égide de l'ANCREAI ⁴. L'ouvrage propose en conclusion une « architecture territoriale de l'observation » dont les CREAI peuvent être des constructeurs essentiels. Les CREAI réalisèrent aussi un « <u>Guide pour des interventions de qualité</u> » qui permettaient aux établissements de se préparer à l'évaluation et d'améliorer leurs pratiques à partir de leur propre contrôle.

A partir de 1995, s'ouvre une nouvelle phase, où l'on passe

II – <u>De l'association nationale à la construction d'un réseau d'expertise en région</u> (1995-2014)

Le dialogue difficile de l'ANCREAI avec les pouvoirs publics trouvait en partie son origine dans les conséquences de la réforme des années 1980 : les CREAI attendaient qu'un texte remplace l'arrêté de 1964 et que soient redéfinis le rôle et les missions des CREAI dans un texte réglementaire. Ce texte ne fut jamais élaboré, en partie parce que la décentralisation avait modifié profondément compétences et responsabilités, sans doute aussi parce que les CREAI ne donnaient pas tous les mêmes réponses aux nouveaux enjeux qui s'imposaient à eux.

L'association de défense, qu'avait d'abord été l'ANCREAI, devait devenir un véritable <u>réseau de compétences</u>, au dessus des intérêts respectifs des grandes associations, porteur des aspirations et des attentes de l'ensemble des acteurs des politiques sociales, capable de remplir les missions et d'aider l'Etat et les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de ces politiques. Cette mutation s'est poursuivie sous l'impulsion des présidents successifs C. MEYER, R. JOUBERT, Maurice BOLLARD pour me limiter aux débuts de l'association.

1) Nouvelles méthodes, nouvelles stratégies

Les CREAI ont commencé de mettre en commun leurs « plateaux techniques » : certains avaient des conseillers techniques très spécialisés, d'autres avaient des expériences et des partenaires différents : certains étaient plus axés sur la justice, l'éducation surveillée ; d'autres avaient beaucoup travaillé sur les problématiques du vieillissement. Il fallait mettre en commun ces savoir-faire, ces capacité d'expertise pour élaborer des méthodologies, construire des outils.

Il fallait organiser des <u>séminaires techniques</u>, donner aux conseillers techniques l'occasion de travailler ensemble et, de plus en plus, avec les services de l'Etat.

Ī

³ La mise en œuvre des nouvelles annexes 24 et les CREAI – ANCREAI 1993

⁴ Editions de l'ENSP 1999

Les CREAI eurent un rôle essentiel dans l'accompagnement et la mise en œuvre des nombreuses lois votées depuis 2000, comme celle du 2 janvier 2002 sur les droits des usagers, celle du 4 mars 2002 sur les droits des patients, celles de 2007 réformant la protection de l'enfance et relatives à la prévention de la délinquance.

Mais c'est dans l'aide à l'élaboration des nouveaux outils imaginés par la loi que la plupart des CREAI vont pouvoir démontrer leur utilité : schémas départementaux d'organisation sociale et médico-sociale, programmes interdépartementaux d'accompagnement du handicap et de la perte d'autonomie, mise en place pour n'en citer que quelques uns des plans autisme, etc...

Détenteurs de la mémoire du secteur, connaissant de l'intérieur les structures et les besoins, ils sont souvent bien placés pour établir des <u>diagnostics partagés</u> et pour construire de <u>bonnes pratiques</u>.

Certains sauront piloter des dispositifs de <u>formation-action</u> sur des sujets délicats comme la vie affective et sexuelle ou la perception de la fin de vie chez les personnes handicapées (travaux d'Anne DUSART).

D'autres aideront à organiser une gestion harmonisée des listes d'attente de Maisons des personnes handicapées (MDPH) de certains départements.

Ce qui demeure la valeur ajoutée des CREAI, c'est la capacité à construire une démarche innovation-action ; à partir d'une expérimentation, il faut <u>évaluer</u> puis, si cela est opportun, généraliser, en fonction des choix politiques et des possibilités financières.

Pour qu'un réseau soit efficace, il faut aussi qu'il soit <u>le plus complet possible</u> pour que des politiques publiques territoriales assurent le mieux possible une certaine égalité des citoyens.

Pour tenir compte de l'absence ou de difficultés de certains CREAI, l'association a mis en place des <u>délégations</u> (Franche-Comté auprès du CREAI de Bourgogne ; Lorraine auprès du CREAI de Champagne Ardenne, etc...) qui permettent d'intervenir sur des territoires voisins avec l'accord et le concours des associations et des administrations du territoire : cela fait déjà longtemps que le CREAI de Bourgogne travaillait sur le territoire de la Franche-Comté, en particulier sur les schémas départementaux du Doubs, du Jura, de la Haute Saône et du Territoire de Belfort.

2) Des champs et des partenaires nouveaux

Les urgences sociales, la montée de la pauvreté et de la précarisation, le vieillissement de la population ont confronté les CREAI comme les collectivités territoriales à de <u>nouvelles problématiques</u>. Le bilan dressé chaque année des travaux du réseau, notamment en 2011 est éloquent sur cette complexité⁵.

La réorganisation des services de l'Etat a conduit de plus en plus à travailler avec les <u>Agences régionales de santé (ARS)</u>: dans le cadre de la loi Hôpitaux Patients Santé Territoires (HPST) du 21 juillet 2009, des CREAI ont trouvé leur place et aident au <u>repérage</u> des équipements et des besoins dans les « territoires de santé » ; ils ont souvent coordonné leurs objectifs en matière d'observation avec les <u>ORS (Observatoires Régionaux de Santé)</u> ; ils ont contribué à l'élaboration du schéma régional de santé pour son volet médico-social, participé aux conférences régionales de santé.

⁵ Les CREAI pour aider à cheminer dans la complexité en santé publique et en action sociale. Les réalisations 2011. ANCREAI. Sur cette problématique, J.Y. BARREYRE : Eloge de l'insuffisance. Les configurations sociales de la vulnérabilité. Paris Editions Erès 2014.

D'autres ont aidé à une meilleure connaissance <u>des quartiers</u> pour mieux ajuster la politique de la ville et la rendre plus efficace, mieux adaptée à des besoins qui ont varié dans les trente dernières années.

Le caractère global de leurs interventions les a conduit à se doter d'une nouvelle dénomination en déclinant autrement leur sigle historique, qui parle encore à tant d'acteurs sociaux : ils sont devenus les CREAI, Centres Régionaux d'Etudes, d'Actions et d'Information en faveur des personnes en situation de vulnérabilité.

A la fin de ce mois, les 11èmes journées nationales des SESSAD se réuniront à Besançon, à l'initiative du CREAI de Bourgogne, délégation Franche-Comté et du CREAI de Champagne Ardenne, délégation Lorraine, soit 4 régions en synergie sur le thème : « Les SESSAD à l'heure

du bricolage? Une inventivité permanente au service de parcours singuliers » où plus de 1 400 professionnels y assisteront et y confronteront, une fois encore leurs pratiques, leurs expériences, leurs convictions et repartiront dans leurs régions mieux armés pour poursuivre leur action et exercer leurs professions.

Il est temps de conclure :

Ces transformations profondes conduisent à s'interroger sur la fidélité des CREAI à leurs origines, celles de l'enfance et de l'adolescence inadaptée, cause que défendaient les pionniers que j'ai connus dans mon CREAI, dans les années 1970.

Est-ce toujours le même combat que mènent aujourd'hui les CREAI ? A la réflexion, je pense qu'ils sont restés fidèles à leur histoire et à leurs valeurs.

Ils tirent toujours leur <u>légitimité</u> de leur statut associatif – même s'il est parfois difficile à assumer – qui associe à leur gestion – notamment par la contribution volontaire des établissements – la plupart des associations et des établissements de leur région qui font vivre les groupes techniques et les commissions techniques.

Ils la tirent aussi de leur <u>expertise</u> qui justifie que l'on se tourne vers eux pour des études, dans le cadre d'appels d'offre ; pour des conseils techniques, pour une aide à la décision que doivent prendre aujourd'hui des Conseils Généraux, des Conseils municipaux, ou de métropoles, des régions, des services de l'Etat, ou simplement des associations.

La diversité de leur financement (subvention de l'Etat, contribution des établissements et services vente de leurs services ou de leurs études demandés par les collectivités territoriales) leur assure aussi une certaine <u>indépendance</u>, qui donne un caractère unique à leur légitimité.

Enfin, les CREAI sont demeurés fidèles aux <u>valeurs</u> qui animaient déjà les ARSEA puis leurs fondateurs : ce sont toujours celles de <u>l'après-guerre</u>, que préconisait, entre autres, Pierre LAROQUE⁶. Il s'agit toujours de protéger, de réduire l'insécurité, d'organiser la « solidarité consciente » (P. LAROQUE), de la renforcer en direction des plus faibles, des plus « vulnérables ».

Pour cela, les CREAI demeurent utiles et nécessaires pour les cinquante années qui viennent... et au-delà!

Pierre BODINEAU

-

⁶ Collette BEC : La Sécurité sociale. Une institution de la démocratie – Paris Gallimard 2014